



# Bulletin Officiel

N°7340 Lundi 14 avril 2025

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)30<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALE ORDINAIRES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-	3
FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	4
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES –STAR	5

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-	6
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES –STAR	9

### INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

NEW BODY LINE	12
---------------	----

### COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE-TUNIS RE	14
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-	15
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-	16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	17
---------------------------------------	----

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)

## ANNEXE II

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « TLF 2025-1 »

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR
- FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE
- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
- MAC HORIZON 2032 FCP

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR
- TUNISIE LEASING ET FACTORING

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**  
**Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-**

Sur décision du Conseil d'Administration du 17 mars 2025, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue à l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE), les berges du lac, Tunis, le Mardi, **22 AVRIL 2025 à 15 heures**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2024 ;
- 2) Approbation des conventions et opérations spéciales de l'exercice 2024 ;
- 3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2024 ;
- 4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024 ;
- 5) Reclassement des comptes de réserves ;
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
- 7) Approbation des montants des jetons de présence relatifs à l'exercice 2024 ;
- 8) Ratification d'administrateur ;
- 9) Emission d'Emprunts Obligataires ;
- 10) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**FINACORP OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006

**Siège social:** Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires de FINACORP OBLIGATAIRE SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi **30 avril 2025 à 15H** au siège de la société, sis à la rue LochNess – Les Berges du Lac 1053 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2024
- 5- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre de l'exercice 2024
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Questions diverses

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES  
ET DE REASSURANCES  
STAR**

**SIEGE SOCIAL : 09 RUE DE PALESTINE CITE DES AFFAIRES KHEIREDDINE  
2060 LA GOULETTE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le mardi 22 avril 2025 à 9.30 Heures** au siège social de la société sis 09 rue de Palestine cite des affaires Kheireddine 2060 La Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024,
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2024 et approbation des conventions règlementées,
- 3- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2024,
- 4- Quitus aux administrateurs,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2024,
- 6- Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs,
- 7- Ratification de la nomination de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices 2025-2026-2027,
- 8- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,
- 9- Nomination du Co-commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027
- 10- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 45 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze (15) jours au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq (5) actions libérées des versements appelés. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au division comptabilité au siège de société et ce dans les délais réglementaires.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**  
**Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-**

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2025.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et relatives à l'exercice 2024.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2024.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2022 pour un montant de 2.180.800 Dinars, devenues libres au cours de cette année, et totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**SIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

<b>Résultat net 2024</b>		<b>19 862 846,979</b>
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	207 020,776	
<b>Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :</b>		<b>207 020,776</b>
Report à nouveau (soumis à la R/S)	20 441 669,047	
Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)	2 180 800,000	
<b>Total Report à nouveau (soumis à la R/S)</b>		<b>22 622 469,047</b>
<b>Total</b>		<b>42 692 336,802</b>
Dotation au fonds social		-1 000 000,000
Réserves pour Réinvestissements exonérés		-10 354 000,000
<b>Solde à affecter</b>		<b>31 338 336,802</b>
<b>Total des Dividendes à distribuer</b>		<b>-15 400 000,000</b>
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	207 020,776	
Report à nouveau (soumis à la R/S)	15 731 316,026	
<b>Total Report à nouveau</b>		<b>15 938 336,802</b>

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

(\*) : Voir cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 2,200 DT par action, totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération du Comité d'Audit et du Comité des Risques créés conformément aux dispositions de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers à 36 000 DT par Comité au titre de l'exercice 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatifs à l'exercice 2024, englobant les rémunérations des Comités, à 216 000 DT à répartir équitablement entre les différents membres.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination faite par le Conseil d'Administration de M. Kamel LOUHAICHI en tant qu'administrateur indépendant, remplaçant Mme Lobna FEKI, et ce pour un mandat de 2 ans prenant fin à la date de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2025.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2025, et donne pouvoir au Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de déterminer, à la veille de l'émission, les modalités et les conditions.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

**Cette résolution est adoptée à .....**

---

2025 – AS – 0302

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES  
ET DE REASSURANCES  
STAR**

**SIEGE SOCIAL : 09 RUE DE PALESTINE CITE DES AFFAIRES KHEIREDDINE  
2060 LA GOULETTE**

La société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 22 Avril 2025.

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2024, approuve (tels qu'ils ont été présentés) :

- Le rapport du conseil d'administration ;
- Les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 ;
- Les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**Quatrième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

<b>Résultat 2024</b>	<b>29 813 006,256</b>
résultats reportés 2013 et antérieurs	1 040,696
Résultats reportés 2014 et postérieurs	202 486 948,128
<b>Total</b>	<b>232 300 995,080</b>
Réserves pour Fonds Social	1 000 000,000
Dividendes prélevés sur les résultats reportés 2014 et postérieurs	19 377 698,121
Résultats reportés 2013 et antérieurs	1 040,696

Report à nouveau	211 922 256,263
<b>Total report à nouveau 2024</b>	<b>211 923 296,959</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à **8,397 dinars** par action, soit un montant global de **19 377 698,121 dinars** à prélever sur les résultats reportés postérieurs au 01/01/2014.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du **15 Mai 2025** auprès des intermédiaires en bourse et des détenteurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

**Cette résolution est adoptée à .....**

### **Cinquième Résolution**

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Adnene GALLAS en tant qu'administrateur représentant le ministère des Finances en remplacement de Monsieur Lotfi HBAIEB.
- Monsieur Rachid BATTITA en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne de Banque en remplacement de Monsieur Lassaad ZNATI JOUINI.
- Madame Catherine GRANGER en tant qu'administrateur représentant Groupama Holding Filiales et Participations en remplacement de Monsieur Olivier PEQUEUX.
- Madame Yvette BAUDRON en tant qu'administrateur représentant Groupama Holding Filiales et Participations en remplacement de Monsieur Yu Yi FANG.
- Monsieur Vincent FALANTIN en tant qu'administrateur représentant Groupama Holding Filiales et Participations en remplacement de Monsieur Benoît VAUXION.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Monsieur Adnene GALLAS en qualité du président du Conseil d'Administration, Mesdames Catherine GRANGER et Yvette BAUDRON en qualité d'administrateurs représentant Groupama Holding Filiales et Participations pour la durée restante du mandat de leurs prédécesseurs soit l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, également, la désignation de Monsieur Rachid BATTITA en qualité d'administrateur représentant la Société Tunisienne de Banque et de Monsieur Vincent FALANTIN en qualité d'administrateur représentant Groupama Holding Filiales et Participations pour la durée restante du mandat de leurs prédécesseurs soit l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025 et ce sous réserve de validation de leurs nominations par le Comité Général des Assurances conformément au code des assurances.

**Cette résolution est adoptée à .....**

### **Sixième Résolution**

Suite à la réunion de l'Assemblée Elective des actionnaires minoritaires en date du **26 mars 2025** qui a élu Monsieur **Sami Ahmed CHEDLY** en tant que représentant des actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la désignation de Monsieur **Sami Ahmed CHEDLY** en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice **2027** sous réserve de validation de cette nomination par le Comité Général des Assurances conformément au code des assurances.

**Cette résolution est adoptée à .....**

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à **10 000 dinars** le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration en rémunération de leurs activités pendant l'exercice **2024**. Le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit, du comité financier de pilotage, du comité de gestion des risques et du comité de nominations et de rémunérations.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à **24 000 dinars** le montant brut annuel des jetons de présence à allouer au président du comité technique de réflexion stratégique pour son activité pendant l'exercice **2024**.

**Cette résolution est adoptée à .....**

### **Huitième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet «  
» représenté par \_\_\_\_\_ comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour les exercices 2025, 2026 et 2027 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

**Cette résolution est adoptée à .....**

### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à Monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

**Cette résolution est adoptée à .....**

---

2025 – AS – 0303

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****NEW BODY LINE**

**Siège social :** Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

La Société New Body Line publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 :

Indicateurs	1 <sup>ème</sup> Trimestre			Exercice 2024
	2025	2024	Var (%)	
Production Lingerie Basique	48 155	54 858	-12.22%	224 556
Production Lingerie intelligente	93 250	34 652	169.10%	250 296
<b>Total Production vendue (en unité)</b>	<b>141 405</b>	<b>89 510</b>	<b>57.98%</b>	<b>474 852</b>
CA Lingerie Basique	868 703	842 697	3.09%	3 250 239
CA Lingerie intelligente	980 891	430 219	128.00%	2 669 997
<b>Chiffre d'affaires (DT)</b>	<b>1 849 594</b>	<b>1 272 916</b>	<b>45.30%</b>	<b>5 920 236</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>2 058</b>	<b>111 532</b>	<b>- 98.15%</b>	<b>111 532</b>
<b>Endettement LMT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(i)- Les chiffres ayant servi pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 31 mars 2025, sont issus des livres comptables de la société arrêtés **provisoirement** à cette date.

(ii)- Les chiffres de l'exercice 2024 sont audités et définitifs.

**COMMENTAIRES****1. Production :**

Durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2025, la production en pièces de NEW BODY LINE a augmenté de 57.98% avec un volume global de 141 405 pièces produites et vendues contre 89 510 pièces pour la même période en 2024.

**2. Chiffre d'affaires :**

Durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2025, NEW BODY LINE a réalisé un chiffre d'affaires de 1 849 594 DT contre 1 272 916 DT pour la même période en 2024 Soit une augmentation de 45.30%.

**3. Activité commerciale :**

Durant le 1<sup>er</sup> Trimestre 2025, nous avons travaillé avec 17 clients dont 4 locaux.

La situation s'est bien améliorée durant cette période malgré un environnement économique et politique internationale instable et un pouvoir d'achat affaibli.

Durant le 1<sup>er</sup> Trimestre 2025, nous avons visité le salon de la Lingerie et avons fait des visites porte à porte à nos clients.

Notre société continue à bien suivre ses clients en assurant un bon service et une grande réactivité.

Notre objectif est de fidéliser et d'augmenter notre portefeuille clients.

**4. Investissements :**

La société NBL a fait un investissement durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 de 2 058 DT.

**5. Endettement :**

La société NBL maintient toujours son niveau d'endettement à LMT à zéro et dispose d'une trésorerie largement excédentaire générant des produits de placements substantiels

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Tunisienne de Réassurance-TUNIS RE**  
SIEGE SOCIAL : 12 Avenue du Japon, Montplaisir 1073, Tunis

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions Tunis Re, la BNA, la STAR et la COMAR, et l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 14 avril 2025.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société Tunis Re est rentré en vigueur le 15 avril 2024. Il était composé de 441 000 actions et de 3 millions de dinars de liquidité.

A sa date de clôture, ce contrat est composé de 556 847 actions Tunis Re et de 2 321 483,651 dinars de liquidité.

Ce contrat sera renouvelé pour une durée d'une année à compter du 15 avril 2025 et sera composé de 300 000 actions Tunis Re et de 2 321 183 dinars de liquidité.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2025 – AS – 0305

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE  
-UBCI-**

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie a le plaisir d'informer ses actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 28.03.2025, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2024 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes et a examiné le rapport d'activité de la société au cours de l'exercice 2024.

L'UBCI clôture l'année 2024 avec un résultat bénéficiaire de TND 54.092.760,651.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 29-04-2025 à 9h à l'hôtel Radisson Blu, Avenue Mohamed V Tunis.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de proposer la distribution d'un dividende de TND 1,250 par action qui restera tributaire de l'accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2025 – AS – 0306

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

STB BANK informe ses honorables actionnaires que son conseil d'Administration, lors de sa réunion du 07.04.2025, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2024 qui ont été soumis aux Commissaires aux comptes et a examiné le rapport d'activité de la société au cours de l'exercice 2024.

La Société Tunisienne de Banque- STB- clôture l'année 2024 avec un résultat bénéficiaire de 82 500 256 ,985 DT.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2025 à l'immeuble STB-34 Rue Hédi Karray- El Menzah IV- cité des sciences « Salle de conférences ».

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé de proposer la non distribution des dividendes.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCYMDE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	125,960	126,022
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	176,241	176,327
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	145,199	145,269
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	158,290	158,374
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	150,382	150,438
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	155,953	156,038
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	143,264	143,325
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,458	58,488
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,109	43,133
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	146,432	146,511
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	128,415	128,483
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	127,946	128,015
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	108,189	110,284	110,346
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	102,567	102,621
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	103,452	103,508
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>						
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,500	22,511
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	156,246	156,329
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	149,905	149,989
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,258	14,265
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	217,039	217,152
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	122,133	122,191
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	127,259	127,323
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,762	17,772
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	112,995	113,058
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	108,073	108,126
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,389	2,392
<i>SICAV MIXTES</i>						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	78,298	78,369
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	165,059	165,042
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	123,754	123,847
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	133,933	134,001
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	176,763	176,352
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	654,008	653,013
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	147,184	147,182
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	212,521	212,305
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	124,662	124,362
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	167,897	168,032
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	202,271	201,128
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	184,610	183,684
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	31,532	31,552
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	110,900	110,858
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,262	1,264
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,330	1,330
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,230	100,280
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 787,159	2 792,679
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	284,072	283,497
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,750	3,770
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,277	3,292
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	52,343	52,692
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,531	1,532
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,408	1,407
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,472	1,465
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,217	19,027
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	14,719	14,775
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	19,781	19,711
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	5 985,696	5 993,585
<i>SICAV ACTIONS</i>						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	116,990	116,729
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,563	1,573

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	115,973	116,017
59	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,700	103,755
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	112,019	112,079
61	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	108,948	108,994
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	114,812	114,860
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,633	110,691
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,469	107,522
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	111,792	111,845
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,268	112,322
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,764	109,808
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,251	103,305
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	108,940	108,999
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	111,981	112,025
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,260	108,316
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,590	104,630
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,187	112,236
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,970	107,805	107,860
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	118,100	118,155
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	109,904	109,982
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	114,819	114,875
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	103,751	103,820
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 102,447	1 103,027
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	10 982,971	10 990,030
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	108,045	108,085
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,501	113,649
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	109,951	110,033
<b>SICAV MIXTES</b>								
84	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	70,514	70,845
85	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	134,741	135,305
86	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,293	18,304
87	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	354,027	353,340
88	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 582,171	2 581,732
89	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,815	70,699
90	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,402	56,383
91	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	110,197	114,647	114,646
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,266	11,267
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,226	20,237
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,287	21,104
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,203	18,111
96	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	107,107	106,817
97	FCP AL IMITIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	94,177	94,148
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,154	98,107
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	116,330	116,403
100	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	105,845	114,571	114,436
101	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,091	13,099
102	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	110,206	110,200
103	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	93,049	93,093
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	105,569	105,642
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	132,498	133,126
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	169,126	170,476
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	173,662	173,629
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	227,641	226,170
109	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	208,472	207,388
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	206,331	205,811
111	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	32,495	32,492
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	11 520,927	12 290,722	12 244,738
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	113,494	113,342
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 884,184	5 862,104
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	11,864	11,907
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	190,017	189,979
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 502,028	13 535,131
119	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 094,835	12 110,339
120	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	11 178,557	11 194,860
121	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	11 344,005	12 096,674	12 053,596
122	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 238,361	11 243,538
123	FCP PROSPER + CEA	BTI CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	11,963	12,018
124	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	111,359	119,333	118,394
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	104,295	104,675
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	134,357	133,850
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 208,408	1 171,397

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800

68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002

30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190

68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachig -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR 26/02/2025

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

\* FCC en liquidation anticipée

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082- Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

\* FCPR en liquidation

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2025. IL doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024, pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligatoire « TLF 2025-1 »

#### Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring réunie le **29/04/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 120 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **28/11/2024** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,5% brut l'an au minimum et 11,5% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

**Durée** : 5 ans

**Taux d'intérêt** : - Taux fixe : 10%  
et/ou

- Taux variable : TMM + 2,5% brut l'an.

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

### **Montant :**

L'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** » est d'un montant de 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 60 000 000 dinars divisé en 500 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2025 – 1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **22/04/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **07/05/2025**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **22/04/2025** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center - Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis, et d'**Amen Invest** -Intermédiaire en Bourse-, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

### **But de l'émission :**

Tunisie Leasing et Factoring, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2025-1 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre IV, titre premier, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2025**.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- **Taux fixe sur 5 ans** : Taux annuel brut de **10%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- **Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire** (TMM publié par la BCT) + **2,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **07/05** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations est prévue pour le **07/05/2030**.

**Amortissement-remboursement :**

Les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/05/2030**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **07 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10%** l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2025 (à titre indicatif), qui est égale à 7,978% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,228%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** l'an et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :****Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « TLF 2025-1 » sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6603 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation de la société :**

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring, **BBB - (tun)**, avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de la notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768>

**Notation de l'émission :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **18/03/2025** une notation provisoire à long terme **BBB-(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** » objet de la présente note d'opération.

**Signification de la note :**

**BBB+, BBB, BBB- (long terme) :** Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

**F3 (court terme) :** Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, les intermédiaires en Bourse en leur qualité de chargés de l'opération s'engagent à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.**

**Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « TLF 2025 – 1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur personne physique ou morale intéressée.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de **MAC SA**, Intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac et d'**Amen Invest**, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres :**

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TLF 2025 – 1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres :**

Au 31/12/2024, il existe quatorze (14) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Tunisie Leasing et Factoring s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC SA » de demander l'admission des

obligations souscrites de l'emprunt obligataire « TLF 2025- 1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Tunisie Leasing et Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « TLF 2025 - 1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **04/04/2025** sous le **n°25/1152**, du document de référence « TLF 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **12/08/2024** sous le **n°24/005**, de son actualisation enregistrée sous le **n°24/005/A001** en date du **04/04/2025**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2025 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération, le document de référence « TLF 2024 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing et Factoring, à Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, d'Amen Invest, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn), sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn) et sur le site d'Amen Invest : [www.ameninvest.com](http://www.ameninvest.com)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2025 ainsi que les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard respectivement le 20/04/2025 et le 30/04/2025.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS

#### **SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR**

**Siège social :** 09 rue de Palestine cite des affaires Kheireddine 2060 La Goulette

La société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **M Mohamed Hedi KAMMOUN** (ECC MAZARAS) et **Mme Selma LANGAR** (LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL).

## Bilan au 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF DU BILAN	<u>Au 31/12/2024</u>			<u>Au 31/12/2023</u>
	Brut	amortissements et provisions	Net	Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	26 312 155	17 468 093	8 844 062	8 469 115
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0
	<b>26 312 155</b>	<b>17 468 093</b>	<b>8 844 062</b>	<b>8 469 115</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	20 511 358	16 696 270	3 815 088	4 168 856
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	3 745 119	3 337 958	407 161	550 012
	<b>24 256 477</b>	<b>20 034 228</b>	<b>4 222 249</b>	<b>4 718 868</b>
<b>AC3 Placements</b>				
<b>AC31 Terrains et constructions</b>	<b>60 419 101</b>	<b>6 282 526</b>	<b>54 136 575</b>	<b>52 464 188</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	16 750 492	4 257 010	12 493 482	12 022 564
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	43 668 609	2 025 516	41 643 093	40 441 624
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>	<b>196 459 238</b>	<b>26 795 374</b>	<b>169 663 864</b>	<b>144 612 976</b>
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances	53 000 000	0	53 000 000	53 000 000
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	143 459 238	26 795 374	116 663 864	91 612 976
<b>AC33 Autres placements financiers</b>	<b>892 808 257</b>	<b>8 505 158</b>	<b>884 303 099</b>	<b>887 211 485</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	42 077 309	6 817 956	35 259 353	24 826 717
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	824 820 202	650 502	824 169 700	843 790 450
AC334 Autres prêts	15 298 324	28 976	15 269 348	14 457 482
AC336 Autres	10 612 422	1 007 724	9 604 698	4 136 836
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>4 666 959</b>	<b>0</b>	<b>4 666 959</b>	<b>4 831 434</b>
	<b>1 154 353 555</b>	<b>41 583 058</b>	<b>1 112 770 497</b>	<b>1 089 120 083</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provision pour primes non acquises	12 618 499	0	12 618 499	12 864 135
AC530 Provision pour sinistres (vie)	572 719	0	572 719	683 122
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	78 171 670	0	78 171 670	79 904 166
AC541 Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	2 795 490	0	2 795 490	3 636 973
	<b>94 158 378</b>	<b>0</b>	<b>94 158 378</b>	<b>97 088 396</b>
<b>AC6 Créances</b>				
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>245 994 397</b>	<b>65 674 856</b>	<b>180 319 541</b>	<b>158 351 529</b>
AC611 Primes acquises et non émises	19 225 180	0	19 225 180	19 406 645
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	177 547 783	59 077 392	118 470 391	102 258 869
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	49 221 434	6 597 464	42 623 970	36 686 015
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>12 060 160</b>	<b>6 797 907</b>	<b>5 262 253</b>	<b>13 365 834</b>
<b>AC63 Autres créances</b>	<b>70 278 150</b>	<b>2 320 744</b>	<b>67 957 406</b>	<b>60 868 162</b>
AC631 Personnel	1 850 533	52 995	1 797 538	1 009 362
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	63 057 490	0	63 057 490	57 717 024
AC633 Débiteurs divers	5 370 127	2 267 749	3 102 378	2 141 774
<b>AC64 Créances sur ressources spéciales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>328 332 707</b>	<b>74 793 507</b>	<b>253 539 200</b>	<b>232 585 525</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>				
<b>AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse</b>	<b>28 180 945</b>	<b>488 125</b>	<b>27 692 820</b>	<b>7 946 182</b>
<b>AC72 Charges reportées</b>	<b>20 434 444</b>	<b>0</b>	<b>20 434 444</b>	<b>19 414 944</b>
AC721 Frais d'acquisition reportés	20 434 444	0	20 434 444	19 414 944
AC722 Autres charges à répartir	0	0	0	0
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>	<b>48 195 349</b>	<b>0</b>	<b>48 195 349</b>	<b>51 125 966</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	46 436 016	0	46 436 016	49 476 382
AC732 Estimations de réassurance	403 447	0	403 447	403 447
AC733 Autres comptes de régularisation	1 355 886	0	1 355 886	1 246 137
<b>AC74 Ecart de conversion</b>	<b>1 978 371</b>	<b>0</b>	<b>1 978 371</b>	<b>2 019 108</b>
	<b>98 789 109</b>	<b>488 125</b>	<b>98 300 984</b>	<b>80 506 200</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 726 202 381</b>	<b>154 367 011</b>	<b>1 571 835 370</b>	<b>1 512 488 187</b>

<b>CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF</b>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES:</u></b>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	172 593 560	171 869 110
CP3	Rachat d'actions propres	0	0
CP4	Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5	Résultat reporté	202 487 989	191 351 866
		<b>0</b>	
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>400 084 737</b>	<b>388 224 164</b>
CP6	Résultat de l'exercice	<b>29 813 006</b>	<b>26 967 666</b>
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>		<b>429 897 743</b>	<b>415 191 830</b>
<b><u>PASSIF:</u></b>			
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA23	Autres provisions	15 634 483	16 227 091
		<b>15 634 483</b>	<b>16 227 091</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA310	Provision pour primes non acquises	110 249 254	107 904 789
PA320	Provision d'assurance vie	111 141 143	90 108 553
PA330	Provision pour sinistres (vie)	30 960 970	25 445 900
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	696 829 163	685 673 614
PA340	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	1 775 055	1 268 275
PA341	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	10 903 669	11 444 786
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	597 504	0
PA360	Autres provisions techniques (vie)	0	0
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	19 000 540	22 784 756
		<b>981 457 298</b>	<b>944 630 673</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		<b>31 306 592</b>	<b>33 597 035</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>		<b>81 954 580</b>	<b>68 847 267</b>
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	<b>25 561 475</b>	<b>25 845 954</b>
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>17 511 469</b>	<b>9 617 398</b>
PA63	Autres dettes	<b>38 881 636</b>	<b>33 383 915</b>
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	5 892 625	6 026 864
PA632	Personnel	10 397 388	8 077 158
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 733 873	9 244 459
PA634	Créditeurs divers	11 857 750	10 035 435
		<b>113 261 172</b>	<b>102 444 302</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>			
<b>PA71 Comptes de régularisation Passif</b>		<b>28 069 558</b>	<b>30 431 435</b>
PA710	Report de commissions reçues des réassureurs	2 610 133	2 054 272
PA711	Estimations de réassurance	0	0
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	25 459 425	28 377 163
<b>PA72 Ecart de conversion</b>		<b>3 515 116</b>	<b>3 562 856</b>
		<b>31 584 674</b>	<b>33 994 291</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>1 141 937 627</b>	<b>1 097 296 357</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>1 571 835 370</b>	<b>1 512 488 187</b>

## L'état de résultat technique de l'assurance non-vie arrêté au 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

			<u>Opérations brutes</u> <u>31/12/2024</u>	<u>cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2023</u>
<b>PRNV1</b>	<b>Primes acquises</b>					
PRNV11	Primes émises et acceptées	+	376 775 092	45 883 877	330 891 215	308 368 379
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/-	-2 344 465	245 637	-2 590 102	2 824 439
			<b>374 430 627</b>	<b>46 129 514</b>	<b>328 301 113</b>	<b>311 192 818</b>
<b>PRNT3</b>	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	+	<b>59 591 480</b>	<b>0</b>	<b>59 591 480</b>	<b>63 701 113</b>
<b>PRNV2</b>	<b>Autres produits techniques</b>	+	<b>380 700</b>	<b>0</b>	<b>380 700</b>	<b>459 081</b>
<b>CHNV1</b>	<b>Charge de sinistres</b>					
CHNV11	Montants payés	-	288 830 353	-6 084 525	282 745 828	262 931 046
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/-	11 155 549	1 732 496	12 888 045	32 390 772
			<b>299 985 902</b>	<b>-4 352 029</b>	<b>295 633 873</b>	<b>295 321 818</b>
<b>CHNV2</b>	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	+/-	<b>-3 784 216</b>	<b>0</b>	<b>-3 784 216</b>	<b>4 019 947</b>
<b>CHNV3</b>	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>		<b>5 176 860</b>	<b>-638 250</b>	<b>5 815 110</b>	<b>8 756 999</b>
<b>CHNV4</b>	<b>Frais d'exploitation</b>					
CHNV41	Frais d'acquisition	-	61 649 238	0	61 649 238	55 048 563
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	-1 019 500	0	-1 019 500	-1 074 472
CHNV43	Frais d'administration	-	26 368 280	0	26 368 280	23 349 005
CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+	0	11 049 965	11 049 965	8 988 760
			<b>86 998 018</b>	<b>11 049 965</b>	<b>75 948 053</b>	<b>68 334 336</b>
<b>CHNV5</b>	<b>Autres charges techniques</b>	-	<b>14 793 614</b>	<b>0</b>	<b>14 793 614</b>	<b>11 642 908</b>
<b>CHNV6</b>	<b>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</b>	+/-	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RTNV</b>	<b>résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	+/-	<b>31 232 629</b>	<b>31 365 770</b>	<b>-133 141</b>	<b>-12 722 996</b>

## L'état de résultat technique de l'assurance vie arrêté au 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

	Notes	Opérations brutes 31/12/2024	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2023
<b>PRV1 Primes</b>					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	54 434 452	3 053 263	51 381 189	40 806 657
<b>PRV2 Produits de placements</b>					
PRV21 Revenus des placements	+	11 033 082	0	11 033 082	10 046 862
PRV22 Produits des autres placements	+				
		<b>11 033 082</b>	<b>0</b>	<b>11 033 082</b>	<b>10 046 862</b>
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	+			0	0
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	220 488	0	220 488	220 751
		<b>220 488</b>	<b>0</b>	<b>220 488</b>	<b>220 751</b>
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>	+	0	0	0	1 247
<b>CHV1 Charge de sinistres</b>					
CHV11 Montants payés	-	14 001 264	-2 368 860	11 632 404	12 592 392
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	+/-	5 515 070	110 403	5 625 473	-3 803 027
		<b>19 516 334</b>	<b>-2 258 457</b>	<b>17 257 877</b>	<b>8 789 365</b>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>					
CHV21 Provision d'assurance vie	+/-	21 630 094	0	21 630 094	12 958 907
		<b>21 630 094</b>	<b>0</b>	<b>21 630 094</b>	<b>12 958 907</b>
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>		<b>506 780</b>	<b>0</b>	<b>506 780</b>	<b>667 948</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>					
CHV41 Frais d'acquisition	-	6 699 527	0	6 699 527	6 663 049
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration	-	1 100 737	0	1 100 737	1 024 909
CHV44 commissions reçues des réassureurs	+	0	50 024	50 024	0
		<b>7 800 264</b>	<b>50 024</b>	<b>7 750 240</b>	<b>7 687 958</b>
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>	-	<b>986 857</b>	<b>0</b>	<b>986 857</b>	<b>763 340</b>
<b>CHV9 Charges de placements</b>					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	63 974	0	63 974	55 177
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	0	0	0	0
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0	0	0	0
		<b>63 974</b>	<b>0</b>	<b>63 974</b>	<b>55 177</b>
<b>CHV10 Moins values non réalisées sur placements</b>	-	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</b>	-				<b>0</b>
<b>RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>		<b>15 183 719</b>	<b>744 782</b>	<b>14 438 937</b>	<b>20 152 822</b>

## L'état de résultat arrêté au 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>	
<b>RTNV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	-	-133 141	-12 722 996
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie</b>	.+/-	14 438 937	20 152 822
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)</b>			
PRNT11	Revenus des placements	+	88 785 947	88 688 975
PRNT12	Produits des autres placements	+		
			<b>88 785 947</b>	<b>88 688 975</b>
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	2 640 393	559 703
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	3 362 810	11 242 506
			<b>6 003 203</b>	<b>11 802 209</b>
<b>CHNT1</b>	<b>Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)</b>			
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	2 657 556	1 950 759
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	3 422 620	4 130 483
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	632 264	834 372
			<b>6 712 440</b>	<b>6 915 614</b>
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	-	59 591 480	63 701 113
<b>PRNT2</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	+	3 875 477	14 253 346
<b>CHNT3</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	-	3 843 848	12 542 858
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		<b>42 822 655</b>	<b>39 014 771</b>
<b>CHNT4</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	-	10 785 200	10 811 500
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>32 037 455</b>	<b>28 203 271</b>
<b>PRNT4</b>	<b>Gains extraordinaires</b>	+	0	0
<b>CHNT5</b>	<b>Pertes extraordinaires</b>	-	2 224 449	1 235 605
	<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>-2 224 449</b>	<b>-1 235 605</b>
	<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>29 813 006</b>	<b>26 967 666</b>
<b>CHNT6/PRN'</b>	<b>Effet des modifications comptables (nets d'impôt)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>		<b>29 813 006</b>	<b>26 967 666</b>

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES  
AU 31/12/2024**

(Chiffres arrondis en dinars)

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b><u>Engagements Reçus</u></b>		
Cautions reçues	3 462 852	3 676 216
Cautions Agents Généraux	4 346 000	4 163 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 808 852</b>	<b>7 839 216</b>
<b><u>Engagements donnés</u></b>		
Cautions données	7 652 945	6 131 253
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
Autres	40 000 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>47 985 745</b>	<b>6 464 053</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	453 747 035	422 491 865
Sommes versées pour paiement des sinistres	-269 069 685	-252 643 201
Encaissements des primes reçues (acceptation)	179 805	2 907 291
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	-1 554 480	-969 464
Commissions versés sur les acceptations	-31 466	-728 618
Décaissements des primes pour les cessions	-35 261 099	-41 689 122
Encaissements des sinistres pour les cessions	10 370 531	10 851 815
Commissions reçues sur les acceptations	7 684 798	9 418 369
Commissions versées aux intermédiaires	-46 697 347	-41 085 779
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-46 763 004	-38 670 113
Variation des dépôts auprès des cédantes	0	39 362
Variation des espèces reçus des cessionnaires	2 934 282	6 098 975
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-82 822 333	-74 081 733
Encaissements liés à la cession de placements financiers	88 513 223	30 507 569
Taxes et impôts versés au trésor	-89 132 206	-79 505 291
Produits financiers reçus	102 098 043	94 665 575
Autres mouvements	-31 586 846	-29 858 390
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>62 609 251</b>	<b>17 749 110</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 882 830	-5 805 572
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27 887	600 957
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	10 000	716 000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-24 899 943	-947 677
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	0	4 052 322
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-27 744 886</b>	<b>-1 383 970</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	
Dividendes et autres distributions	-14 830 695	-14 258 000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>-14 830 695</b>	<b>-14 258 000</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>20 033 670</b>	<b>2 107 141</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>8 147 274</b>	<b>6 040 134</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>28 180 945</b>	<b>8 147 274</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU**

**31/12/2024**

## **1- PRESENTATION DE LA SOCIETE**

- **Dénomination sociale** : Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR-
- **Date de constitution** : Décembre 1958
- **Capital social** : 23.076.930D composé de 2.307.693 actions de 10D chacune
- **Siège social** : 9 Rue de Palestine Cité des Affaires Kheireddine La Goulette
- **Forme juridique** : Société Anonyme faisant appel public à l'épargne
- **Activité** : Assurance et Réassurance toutes branches
- **Référence RNE** : 0002388V
- **Matricule fiscal** : 0002388V P M 000
- **E-mail**: star@star.com.tn Site web: www.star.com.tn
- **Effectif** : 512

## **2- FAITS MARQUANTS**

L'exercice 2024 a connu les faits marquants suivants :

- Le bilan au 31 Décembre 2024 totalise 1 571,487 MD contre 1 512,488 MD à fin Décembre 2023 accusant ainsi une augmentation de 3,9%.
- La situation au 31 Décembre 2024 dégage un bénéfice net d'impôt de 29,813 MD contre un bénéfice de 26,967 MD au 31 Décembre 2023 de l'exercice précédent.
- Les primes acquises s'élèvent à 428,865 MD en 2024 contre 393,114 MD à fin 2023 soit une augmentation de 9,09%.
- Les charges de sinistres (y compris les frais de gestion) s'élèvent à 319,502 MD contre 332,452 MD à fin 2023, soit une baisse de 3,9 %.
- Les provisions techniques nettes de recours s'élèvent à 981,457 MD contre 944,631 MD à fin 2023 enregistrant une augmentation de 36,826 MD.
- Les placements totalisent au 31 Décembre 2024 un montant net de 1112,770 MD contre 1089,120 MD à fin 2023 soit une augmentation de 2,17 %.
- Les produits de placements nets totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 99,266 MD contre 103,788 MD à fin 2023 soit une baisse de 4,55%.

## **3- NORMALISATION COMPTABLE**

Les états financiers relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 Décembre 2024, sont préparés par application de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables prévues par le décret 96-2459 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers sont effectuées conformément aux normes comptables sectorielles 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31 relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des Finances du 26 juin 2000).

## **4- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2024, se résument comme suit :

### **4-1 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation**

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels

33%

Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

## 4-2 Placements

### a- Les placements immobiliers

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition. A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- Des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens amortissables),
- Des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

### b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation

#### b-1 Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. Ainsi sont considérés comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

- Actions cotées : Cours boursier du 31/12/2024
- Actions non cotées : Valeur mathématique au 31/12/2023
- Parts d'OPCVM : Valeur liquidative au 31 Décembre 2024

Les moins-values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus-values ne sont pas constatées.

#### b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée à due concurrence.

## 4-3 Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance.
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.

- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

#### **4-4 Les provisions sur créances**

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la décision n° 01/2021 du premier décembre 2021 fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance :

- Les créances sur les assurés par ancienneté aux taux suivants :
 

2022 et antérieurs	100%
2023	20%
2024	0%
- Les créances sur les intermédiaires sont provisionnées en totalité.
- Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité.
- La provision des autres postes de créances est calculée au cas par cas en tenant compte de l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

#### **4-5 Les primes acquises et non émises**

Elles sont afférentes à l'exercice 2024 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir des primes émises sur exercices antérieurs des cinq derniers exercices.

Les commissions relatives aux primes acquises et non émises sont constatées au 31/12/2024.

#### **4-6 Les primes à annuler**

Les primes à annuler sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n°28.

#### **4-7 Autres éléments d'actif**

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités, les charges reportées, les comptes de régularisation et les écarts de conversion.

#### **4-8 Capitaux propres**

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les autres réserves, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

#### **4-9 Provisions Techniques**

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise.

Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

##### **a- Provisions pour primes non acquises**

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du Prorata-Temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales et les contrats pluriannuels font l'objet d'un traitement spécial.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative, la provision est calculée au Prorata-Temporis.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

Le contrôle des provisions PNA Prorata-Temporis et des dépôts de réassurance a été effectué conformément à l'article 15 du code des assurances.

#### **b- Provisions mathématique vie**

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

#### **c- Provisions pour sinistres à payer**

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et Transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) et des chargements pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres à payer sont présentées au passif après déduction des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

#### **d- Provisions mathématiques des rentes**

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

#### **e- Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires de contrats d'assurance sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la société.

Le montant des ristournes est évalué par référence à une méthode statistique.

#### **f- Provisions pour risques en cours**

Cette provision représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer.

Elle est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats d'assurance en cours susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où cette charge n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

#### **g- Provisions pour égalisation**

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

### **4-10 Les revenus**

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurées sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

#### **4-11 Les charges par destination**

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique. Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Le déversement des charges par nature se base sur des clés fondées sur des critères qualitatifs, objectifs appropriés et contrôlables. Les principales clés de répartition sont les suivantes : l'effectif, la masse salariale, primes émises, primes encaissées, ...

#### **4-12 Affectation des produits nets des placements**

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat.

Les produits nets vie sont relatifs aux actifs affectés à l'activité vie selon l'opération du cantonnement.

Le reste des produits nets est réparti entre l'état technique non-vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques non-vie et des capitaux propres.

#### **4-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices**

La STAR applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

#### **4-14 L'état de flux de trésorerie**

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de recensement individuel par flux.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

La trésorerie se compose des avoirs en dinars et en devises auprès des banques, du Centre des chèques Postaux et de la caisse.

Les décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

#### **4-15 L'état des engagements hors bilan**

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté conformément à la norme NC26 § 47, la société ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

### **5- COMPARABILITE DES COMPTES**

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2024 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2023.

### **6- CONTROLE INTERNE**

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et des opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité permanent d'audit.

Le système de contrôle interne est assuré par :

- La division d'audit interne qui a pour mission de procéder à l'examen et à l'évaluation du caractère suffisant et de l'efficacité du système de contrôle interne ainsi qu'à la proposition de recommandations pour son amélioration.
- Le département conformité assurera la mise en œuvre d'une veille normative et réglementaire sur les activités d'assurance, la formalisation et la mise à jour périodique de la politique de conformité de la compagnie et l'évaluation du risque de non-conformité.
- Le département risque management et sécurité ayant pour mission de contribuer à préserver la valeur et la réputation de la société en analysant, quantifiant et prévenant les risques qu'elle peut encourir du fait de ses activités, et en mettant en place les moyens de couverture de ces risques.
- Le département actuariat qui a pour mission de contribuer à l'équilibre technique des portefeuilles en analysant leur rentabilité et en déterminant, par des études actuarielles, les orientations de la politique de surveillance, les barèmes de tarification.

## **7- LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE**

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du Conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- **Comité permanent d'audit** : composé des membres parmi les administrateurs et la division d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
- **Comité financier de pilotage** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division financière, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.
- **Comité de gestion des risques** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division gestion des risques, le comité arrête la stratégie de gestion des risques, analyse l'exposition de la société aux risques et présente les procédures correctives pour la maîtrise de ces risques.
- **Comité de nominations et de rémunérations** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division des ressources humaines, le comité est chargé de mettre en place une politique de nomination, rémunération, recrutement et remplacement des dirigeants et cadres supérieurs.

## **8- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

## 9- NOTES SUR LE BILAN (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

### I. NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### ❖ AC1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette de 8 844 062 dinars contre 8 469 115 dinars au 31 Décembre 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2024	Amortissements au 31/12/2024	Valeur Nette au 31/12/2024	Valeur Nette au 31/12/2023
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	26 167 904	17 323 842	8 844 062	8 469 115
Autres actifs	103 251	103 251	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>26 312 155</b>	<b>17 468 093</b>	<b>8 844 062</b>	<b>8 469 115</b>

#### ❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette de 4 222 249 dinars contre 4 718 868 dinars au 31 Décembre 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2024	Amortissements au 31/12/2024	Valeur Nette au 31/12/2024	Valeur Nette au 31/12/2023
Matériels de transport	66 000	66 000	0	0
MMB	3 745 120	3 337 958	407 162	550 012
AAI	11 479 483	9 136 688	2 342 795	2 735 921
Matériels Informatique	8 965 874	7 493 582	1 472 292	1 432 935
<b>TOTAL</b>	<b>24 256 477</b>	<b>20 034 228</b>	<b>4 222 248</b>	<b>4 718 868</b>

#### ❖ AC3 - Placements

##### AC31- Placements Immobiliers

Les placements immobiliers totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette de 54 136 575 dinars contre 52 464 188 dinars au 31 Décembre 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2024	Amortissements au 31/12/2024	Valeur Nette au 31/12/2024	Valeur Nette au 31/12/2023
Terrains	8 411 208	0	8 411 208	8 621 244
Constructions	14 117 953	6 264 226	7 853 727	7 255 634
Parts dans les sociétés à objet foncier	37 889 940	18 300	37 871 640	36 587 310
<b>TOTAL</b>	<b>60 419 101</b>	<b>6 282 526</b>	<b>54 136 575</b>	<b>52 464 188</b>

##### AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation

Ce poste présente un solde net de 169 663 864 dinars au 31/12/2024 contre 144 612 976 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Actions Cotées	72 770 573	72 522 975
Actions OPCVM	60 667 425	35 767 427
Actions Non Cotées	10 021 240	10 021 240
Titres Participatifs	53 000 000	53 000 000
<b>Valeur brute</b>	<b>196 459 238</b>	<b>171 311 642</b>
<b>Provisions</b>	<b>26 795 374</b>	<b>26 698 666</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>169 663 864</b>	<b>144 612 976</b>

### AC33- Placements Financiers

#### **AC331- Actions et autres titres à revenus variables**

Ce poste présente un solde net de 35 259 353 dinars au 31/12/2024 contre 24 826 717 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Actions Cotées	11 641 416	11 641 404
Actions OPCVM	26 959 453	16 126 850
Actions Non Cotées	2 519 166	2 519 166
Actions étrangères	957 274	957 274
<b>Valeur brute</b>	<b>42 077 309</b>	<b>31 244 694</b>
<b>Provisions Actions</b>	<b>6 817 956</b>	<b>6 417 977</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>35 259 353</b>	<b>24 826 717</b>

#### **AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes**

Ce poste présente un solde net de 824 169 700 dinars au 31/12/2024 contre 843 790 450 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Emprunts obligataires	318 701 202	275 321 952
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	300 500 000	361 500 000
Placements BTA	205 469 000	207 469 000
<b>Valeur brute</b>	<b>824 820 202</b>	<b>844 440 952</b>
<b>Provisions obligations</b>	<b>650 502</b>	<b>650 502</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>824 169 700</b>	<b>843 790 450</b>

#### **AC334 - Prêts**

La rubrique « Prêts » présente un solde net de 15 269 348 dinars au 31/12/2024 contre 14 457 482 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Prêts au personnel	14 639 994	13 982 917
Prêts sur police vie	658 330	503 540
<b>Valeur brute</b>	<b>15 298 324</b>	<b>14 486 458</b>
<b>Provisions</b>	<b>28 976</b>	<b>28 976</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>15 269 348</b>	<b>14 457 482</b>

#### **AC336- Autres placements**

La rubrique « Autres placements » présente un solde net de 9 604 698 dinars au 31/12/2024 contre 4 136 836 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dépôt auprès de la TGT	10 346 106	4 841 873
Placements en devises	0	0
Autres dépôts	266 316	266 315
<b>Valeur brute</b>	<b>10 612 422</b>	<b>5 108 189</b>
<b>Provisions</b>	<b>1 007 724</b>	<b>971 353</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>9 604 698</b>	<b>4 136 836</b>

#### **AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes**

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dépôts en garantie des PPNA	1 890 533	1 983 972
Dépôts en garantie des PSAP	2 776 426	2 847 462
<b>TOTAL</b>	<b>4 666 959</b>	<b>4 831 434</b>

## ❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques

Ce poste présente un solde au bilan de 94 158 378 dinars au 31/12/2024 contre 97 088 396 dinars au 31/12/2023.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour primes non acquises	12 618 499	12 864 135
Provision pour sinistres vie	572 719	683 122
Provision pour sinistres non-vie	78 171 670	79 904 166
Prov. pour part. des assurés aux bénéficiaires	2 795 490	3 636 973
<b>TOTAL</b>	<b>94 158 378</b>	<b>97 088 396</b>

## ❖ AC6 – Créances

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette 253 539 199 dinars contre 232 585 525 dinars à la fin de l'exercice 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Brut au 31/12/2024	Provision	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe</b>				
<b>AC611 Primes acquises et non émises</b>	<b>19 225 180</b>	<b>0</b>	<b>19 225 180</b>	<b>19 406 645</b>
Primes acquises et non émises brutes	23 963 391	0	23 963 391	24 297 493
Primes à annuler	-4 738 211	0	-4 738 211	-4 890 848
<b>AC612 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>177 547 783</b>	<b>59 077 392</b>	<b>118 470 391</b>	<b>102 258 869</b>
Créances sur les assurés et sur les intermédiaires	137 484 200	24 477 086	113 007 114	98 473 317
Créances contentieuses	20 840 420	19 144 206	1 696 214	1 774 390
Autres créances	19 223 163	15 456 100	3 767 063	2 011 162
<b>AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances</b>	<b>49 221 434</b>	<b>6 597 464</b>	<b>42 623 970</b>	<b>36 686 015</b>
<b>TOTAL</b>	<b>245 994 397</b>	<b>65 674 856</b>	<b>180 319 541</b>	<b>158 351 530</b>
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>				
Récessionnaires	175 637	59 117	116 520	122 561
Cédants	3 039 769	1 036 488	2 003 281	2 130 478
Cessionnaires	8 844 754	5 702 302	3 142 452	11 112 796
<b>TOTAL</b>	<b>12 060 160</b>	<b>6 797 907</b>	<b>5 262 253</b>	<b>13 365 834</b>
<b>AC63 Autres Créances</b>				
Personnel	1 850 533	52 995	1 797 538	1 009 362
État, orga. Sécurité sociale	63 057 490	0	63 057 490	57 717 024
Autres débiteurs divers	5 370 127	2 267 749	3 102 378	2 141 775
<b>TOTAL</b>	<b>70 278 150</b>	<b>2 320 744</b>	<b>67 957 406</b>	<b>60 868 161</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>328 332 707</b>	<b>74 793 507</b>	<b>253 539 200</b>	<b>232 585 525</b>

## ❖ AC7–Autres éléments d'actif

### AC71 Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 27 692 820 dinars contre 7 946 182 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en banque	27 973 960	7 989 949
CCP	203 165	150 290
Caisse	3 820	7 035
<b>TOTAL</b>	<b>28 180 945</b>	<b>8 147 274</b>
Provisions	488 125	201 092
<b>Valeur nette</b>	<b>27 692 820</b>	<b>7 946 182</b>

### **AC 72 Charges reportées**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 20 434 444 dinars contre 19 414 944 à fin 2023 et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Frais d'acquisition reportés	20 434 444	19 414 944
<b>TOTAL</b>	<b>20 434 444</b>	<b>19 414 944</b>

### **AC 73 Comptes de régularisation Actif**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur de 48 195 349 dinars contre 51 125 966 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>AC731 Intérêts et loyers acquis non échus</b>	<b>46 436 016</b>	<b>49 476 381</b>
<b>AC732 Estimation de réassurance</b>	<b>403 447</b>	<b>403 447</b>
<b>AC733 Autres comptes de régularisation</b>	<b>1 355 886</b>	<b>1 246 137</b>
Charges constatées d'avance	625 140	519 056
Autres produits à recevoir	24 000	24 000
Commissions à recevoir	706 747	703 081
<b>TOTAL</b>	<b>48 195 349</b>	<b>51 125 966</b>

## II -NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

### ❖ CP- Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	<b>CAPITAUX PROPRES 31/12/2023</b>	<b>Affectations et imputations</b>	<b>Dividendes</b>	<b>Résultat 2024</b>	<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024</b>
Capital Social	23 076 930				23 076 930
Primes liées au capital	126 623 070				126 623 070
Réserves Légales	2 307 693				2 307 693
Autres réserves	44 864 605	724 450			45 589 055
Résultats reportés	191 351 866	25 967 666	-14 831 543		202 487 989
Résultat décembre 2023	26 967 666	-26 967 666			0
Résultat décembre 2024				29 813 006	29 813 006
<b>TOTAL</b>	<b>415 191 830</b>	<b>-275 550</b>	<b>-14 831 543</b>	<b>29 813 006</b>	<b>429 897 743</b>

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportes après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires

### ❖ PA2-Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2024 à 15 634 483 dinars et représentent des provisions pour risque fiscal, provision pour litiges et une provision pour indemnité de départ à la retraite.

Le montant de la provision pour indemnité au 31/12 2024 est de 1 845 607 dinars compte tenu des provisions mathématiques et des provisions pour PB comptabilisées sur ce contrat.

### ❖ PA3- Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes s'élèvent au 31/12/2024 à 981 457 298 dinars contre 944 630 673 dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation 2024</b>	<b>Variation 2023</b>
Provision pour primes non acquises	110 249 254	107 904 789	2 344 465	-4 244 250
Provision Mathématiques Vie	111 141 143	90 108 553	21 032 590	12 958 907
Provision pour Sinistres à Payer Vie	30 960 970	25 445 900	5 515 070	-4 716 591
Provision pour Sinistres à Payer non-Vie	696 829 163	685 673 614	11 155 549	50 684 490
Provision Mathématiques des Rentes	8 131 533	8 629 503	-497 970	-497 391
Provision pour Part. des Ass. Aux Bénéfices Vie	1 775 055	1 268 275	506 780	667 948
Prov Provision Part. des Ass. Aux Bénéfices et aux ristournes non-Vie	10 903 669	11 444 786	-541 117	546 017
Provision pour Égalisation décès	597 504	0	597 504	0
Provision pour risques en cours	10 869 007	14 155 252	-3 286 246	4 517 338
<b>TOTAL</b>	<b>981 457 298</b>	<b>944 630 673</b>	<b>36 826 625</b>	<b>59 916 468</b>

### ❖ PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 31 306 592 dinars contre 33 597 035 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dépôts en garantie des PPNA	6 452 786	6 111 841
Dépôts en garantie des PSAP	24 853 806	27 485 194
<b>TOTAL</b>	<b>31 306 592</b>	<b>33 597 035</b>

## ❖ PA6 Autres dettes

Les autres dettes totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 81 954 580 dinars contre de 68 847 267 dinars à fin 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

### PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Siège, agents d'assurances et succursales	21 621 559	10 164 229
Autres Crédeurs	3 939 916	15 681 725
<b>TOTAL</b>	<b>25 561 475</b>	<b>25 845 954</b>

### PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Récessionnaires	344 040	368 186
Cédants	2 287 398	2 544 782
Cessionnaires	14 880 031	6 704 430
<b>TOTAL</b>	<b>17 511 469</b>	<b>9 617 398</b>

### PA63- Autres dettes

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et cautionnements reçus	5 892 625	6 026 864
Personnel	10 397 388	8 077 158
État, Organisme de sécurité sociale	10 733 873	9 244 459
Autres Crédeurs divers	11 857 750	10 035 435
<b>TOTAL</b>	<b>38 881 636</b>	<b>33 383 915</b>

## ❖ PA7 Autres passifs

### PA71- Comptes de régularisation Passif

#### **PA710- Report des commissions reçues des réassureurs :**

Ce poste présente un solde de 2 610 133 dinars au 31/12/2024. Ce poste représente la part des commissions reçues des réassureurs qui doit être reportée aux exercices ultérieurs. Cette commission à reporter est évaluée en appliquant au montant des commissions reçues le taux des provisions pour primes non acquises sur les primes cédées par catégorie d'assurance.

#### **PA712- Autres comptes de régularisation passif :**

Ce poste présente un solde de 25 459 425 dinars au 31/12/2024 contre 28 377 163 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Charges à payer	12 967 423	13 796 007
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	92 543	92 543
Intérêts de retard des traites	416 372	416 372
Intérêts sur les cautions	584 272	533 402
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	11 398 815	13 538 839
<b>TOTAL</b>	<b>25 459 425</b>	<b>28 377 163</b>

## 10- NOTES SUR LES ETATS DE RESULTAT (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars

Tunisiens)

### 1-Primes émises et acceptées

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 382 272 404 dinars en décembre 2024 contre 349 175 036 dinars en 2023, soit une augmentation de 33 097 368 dinars.

Libellés		Opérations brutes 31/12/2024	Cessions 2024	Opérations nettes au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2023
Primes émises non-vie	<b>PRNV1</b>	376 775 092	45 883 877	330 891 215	308 368 379
Primes émises vie	<b>PRV1</b>	54 434 452	3 053 263	51 381 189	40 806 657
<b>Total</b>		<b>431 209 544</b>	<b>48 937 140</b>	<b>382 272 404</b>	<b>349 175 036</b>

### 2 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 312 891 750 dinars à fin 2024 contre 304 111 183 dinars en 2023 enregistrant une augmentation de 8 780 567 dinars qui se détaille comme suit :

Libellés		Opérations brutes 31/12/2024	Cessions 2024	Opérations nettes au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2023
<b>Non vie</b>					
Montants payés	<b>CHNV11</b>	288 830 353	-6 084 525	282 745 828	262 931 046
Variation de la PSAP	<b>CHNV12</b>	11 155 549	1 732 496	12 888 045	32 390 772
<b>Total non-vie</b>		<b>299 985 902</b>	<b>-4 352 029</b>	<b>295 633 873</b>	<b>295 321 818</b>
<b>Vie</b>					
Montants payés Cession vie	<b>CHV11</b>	14 001 264	-2 368 860	11 632 404	12 592 392
Variation de la PSAP Cession vie	<b>CHV12</b>	5 515 070	110 403	5 625 473	-3 803 027
<b>Total vie</b>		<b>19 516 334</b>	<b>-2 258 457</b>	<b>17 257 877</b>	<b>8 789 365</b>
<b>Total général</b>		<b>319 502 236</b>	<b>-6 610 486</b>	<b>312 891 750</b>	<b>304 111 183</b>

### 3-Variation des autres provisions techniques

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 17 845 878 dinars contre 16 978 855 dinars au à fin 2023 et se détaille comme suit :

Libellés		31/12/2024	31/12/2023
<b>Non vie</b>			
var. Provisions mathématiques rentes		-497 970	-497 391
var. Provisions pour risques en cours		- 3 286 246	4 517 338
<b>Total non-vie</b>	<b>CHNV2</b>	<b>- 3 784 216</b>	<b>4 019 947</b>
<b>Vie</b>			
var. Provisions mathématiques		21 032 590	12 958 907
var. Provision égalisation		597 504	0
<b>Total vie</b>	<b>CHV2</b>	<b>21 630 094</b>	<b>12 958 907</b>
<b>Total général</b>		<b>17 845 878</b>	<b>16 978 855</b>

#### 4-Participations aux bénéfices et ristournes

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2024 un solde net de cession pour les branches vie et non vie de 6 321 889 dinars contre 9 424 947 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Libellés		Opérations brutes 31/12/2024	Cessions 2024	Opérations nettes au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2023
<b>Non vie</b>					
Participations aux bénéfices payés		3 971 649	638 250	4 609 898	4 770 234
Ristournes		1746 328	0	1746 328	3 958 123
Provisions pour participation aux bénéfices		-198 449	0	-198 449	8 139
Provisions pour ristournes		-342 667		-342 667	20 502
<b>Total non-vie</b>	<b>CHNV3</b>	<b>5 176 860</b>	<b>638 250</b>	<b>5 815 110</b>	<b>8 756 999</b>
<b>Vie</b>					
Participations aux bénéfices payés		0		0	0
Provisions pour participation aux bénéfices		506 780		506 780	667 948
<b>Total vie</b>	<b>CHV3</b>	<b>506 780</b>	<b>0</b>	<b>506 780</b>	<b>667 948</b>
<b>Total général</b>		<b>5 683 640</b>	<b>638 250</b>	<b>6 321 889</b>	<b>9 424 947</b>

#### 5-Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 83 698 293 dinars au 31 Décembre 2024 contre 76 022 295 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2024	31/12/2023
<b>Non vie</b>			
Frais d'acquisition	-	61 649 238	55 048 563
Variation des frais d'acquisition reportés	-	1 019 500	1 074 472
Frais d'administration	-	26 368 280	23 349 005
Commissions reçues des réassureurs	+	11 049 965	8 988 760
<b>Total non-vie</b>	<b>CHNV4</b>	<b>75 948 053</b>	<b>68 334 336</b>
<b>Vie</b>			
Frais d'acquisition	-	6 699 527	6 663 049
Frais d'administration	-	1 100 737	1 024 909
Commissions reçues des réassureurs Vie	+	50 024	0
<b>Total vie</b>	<b>CHV4</b>	<b>7 750 240</b>	<b>7 687 957</b>
<b>Total Général</b>		<b>83 698 293</b>	<b>76 022 295</b>

#### 6-Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 15 780 472 dinars au 31 Décembre 2024 contre 12 406 248 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2024	31/12/2023
<b>Non vie</b>			
Autres charges techniques	-	14 793 614	11 642 908
<b>Total non-vie</b>	<b>CHNV5</b>	<b>14 793 614</b>	<b>11 642 908</b>
<b>Vie</b>			
Autres charges techniques	-	986 857	763 340
<b>Total vie</b>	<b>CHV5</b>	<b>986 857</b>	<b>763 340</b>
<b>Total Général</b>		<b>15 780 471</b>	<b>12 406 248</b>

### 7-Autres Produits techniques

Les autres produits techniques totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 380 700 dinars au 31 Décembre 2024 contre 460 328 à fin 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Non vie</b>			
Produits techniques	<b>PRNV2</b>	380 700	459 081
<b>Vie</b>			
Produits techniques	<b>PRV4</b>	0	1 247
<b>Total</b>		<b>380 700</b>	<b>460 328</b>

### 8-Produits et charges des placements

Les produits des placements nets des charges totalisent un montant de 99 266 305 dinars au 31 Décembre 2024 contre 103 788 005 dinars à fin 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Produits des placements</b>			
<b>Revenus des placements</b>	<b>PRNT13 + PRV23</b>	<b>99 819 028</b>	<b>98 735 837</b>
Revenus des placements immobiliers		406 475	473 238
Revenus des obligations et autres titres à revenus fixes		80 731 544	81 793 919
Revenus des participations		14 107 429	13 274 829
Autres revenus		4 573 580	3 193 851
<b>Reprise de corrections de valeurs sur placements</b>	<b>PRNT13 + PRV23</b>	<b>2 640 393</b>	<b>559 703</b>
<b>Profits provenant de la réalisation des placements</b>	<b>PRNT14 + PRV24</b>	<b>3 583 298</b>	<b>11 463 257</b>
<b>TOTAL</b>		<b>106 042 719</b>	<b>110 758 797</b>
<b>Charges des placements</b>			
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>CHNT11 + CHV91</b>	<b>2 721 530</b>	<b>2 005 937</b>
<b>Corrections de valeurs sur placements</b>	<b>CHNT12 + CHV92</b>	<b>3 422 620</b>	<b>4 130 483</b>
<b>Pertes provenant de la réalisation des placements</b>	<b>CHNT13 + CHV93</b>	<b>632 264</b>	<b>834 372</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 776 413</b>	<b>6 970 792</b>
<b>Revenus nets</b>		<b>99 266 305</b>	<b>103 788 005</b>

### 9-Frais Généraux par nature

Les frais généraux totalisent un montant 100 869 363 dinars au 31 Décembre 2024 contre 82 729 179 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Charges de personnel</b>			
Salaires et compléments de salaires		46 212 172	39 086 274
Charges sociales		17 532 140	15 472 263
Autres charges		1 944 322	1 924 123
<b>Total charges de personnel</b>		<b>65 688 635</b>	<b>56 482 660</b>
<b>Impôts et taxes</b>		<b>11 717 681</b>	<b>9 889 641</b>
<b>Autres charges</b>		<b>23 463 047</b>	<b>16 356 878</b>
<b>Total des charges par nature</b>		<b>100 869 363</b>	<b>82 729 179</b>

### 10- Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires s'élevant à 44 039 370 dinars en 2024 contre 40 881 826 à fin 2023.

<b>Désignation</b>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Commissions des agents d'assurances, courtiers et bancassurances		44 039 370	40 881 826

### 11-Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions des créances totalisent un montant de 1 927 273 dinars au 31 Décembre 2024 contre 3 836 940 dinars à fin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	2 705 201	3 112 589
Dotations aux provisions des créances	3 042 436	3 554 244
Reprises des provisions des créances	-3 820 364	-2 829 893
<b>TOTAL</b>	<b>1 927 273</b>	<b>3 836 940</b>

### 12- Ventilation par destination des frais généraux et des dotations

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les commissions, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Total des charges affectées au compte technique Vie	10 383 641	9 762 533
Total des charges affectées au compte technique Non-Vie	134 007 993	115 617 630
Frais de gestion des placements	1 340 465	1 154 425
Total des charges non techniques	1 103 906	913 356
<b>TOTAL</b>	<b>146 836 005</b>	<b>127 447 944</b>

### 13- Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable	<b>40 598 206</b>
Réintégrations	12 939 895
Déductions	- 23 913 938
<b>Résultat fiscal</b>	<b>29 624 163</b>
Impôt sur les sociétés (40%)	- 10 785 200
Contribution sociale de solidarité	- 1 078 521
<b>Résultat Net au 31/12/2024</b>	<b>29 813 006</b>

### 14- Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation des primes émises nettes de taxes et d'annulations s'élevant à 434 411 119 dinars en 2024 se détaille comme suit :

Zone	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
<b>Nord</b>	331 494 804	295 713 914
<b>Centre</b>	43 322 744	40 953 073
<b>Sud</b>	59 593 571	57 099 219
<b>Total</b>	<b>434 411 119</b>	<b>393 766 207</b>

### 15- Ventilation des éléments extraordinaires et non techniques

*I- Les produits non techniques se détaillent comme suit :*

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Profits exceptionnels et sur exercices antérieurs	374 935	8 872 646
Reprise sur provision pour risques et charges	3 047 424	4 667 000
Produits nets de cession	44 154	452 510
Autres produits	408 964	261 190
<b>TOTAL</b>	<b>3 875 477</b>	<b>14 253 346</b>

*Les charges non techniques se détaillent comme suit :*

Désignation	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Dotation provision pour risques et charges	2 454 816	10 011 116
Autres charges non techniques	1 103 906	2 226 186
Rémunérations des cautions	285 126	305 556
<b>TOTAL</b>	<b>3 843 848</b>	<b>12 42 858</b>

**2- Les pertes extraordinaires :**

Ce poste enregistre un montant de 2 224 449 dinars qui représente la contribution de solidarité sociale et la taxe conjoncturelle au profit du budget de l'État payées au titre de l'exercice 2024.

## **11- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

La trésorerie a atteint au 31/12/2024 un montant de 28 180 945 dinars contre 8 147 275 dinars au 31/12/2023, soit une variation positive de 20 033 670 dinars. Cette variation positive de trésorerie résulte principalement des flux de trésorerie liés à des activités d'exploitation.

Les activités d'exploitation ont dégagé au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net positif de 62 609 251 dinars contre un flux de trésorerie positif de 17 749 110 dinars en 2023.

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net négatif de 27 744 886 dinars provenant, d'une part l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles pour 2 882 831 dinars, et d'autre part de l'acquisition des titres de participation pour 24 899 943 dinars et 37 887 dinars suite cession des actions et des immobilisations. L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie négatif de 14 830 695 dinars provenant de la distribution des dividendes.

## **12-NOTE SUR PARTIES LIEES**

La STAR a signé, en 2021, trois conventions de détachement de personnel afin travailler pour le compte de La « Lyre Immobilière » moyennant une indemnité mensuelle qui sera refacturée par la STAR à la fin de chaque trimestre.

La STAR assure à « La Lyre Immobilière » l'assistance permanente par le biais de sa Direction Générale et des services centraux qui lui sont rattachés et supporte des charges communes à l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle et convient d'encadrer la répartition des charges conformément aux dispositions conventionnelles.

Le montant refacturé par la STAR au titre de l'exercice 2024 est de l'ordre de 408 324 dinars.

En 2022 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 10 923 865.dinars par apport en nature de l'immeuble de Montplaisir et du terrain du Charguia.

En 2022 la STAR a souscrit des titres participatifs au profit de la société « Lyre Immobilière » d'une valeur de 53 000 000.dinars remboursables après dix-sept ans et rémunérés à un taux fixe annuel de 0,5% majoré d'un taux variable de 5% de l'excédent brut d'exploitation positif.

En 2023 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 5 363 510 dinars par apport en nature de l'immeuble de Garibaldi.

La STAR a signé, en 2023 une convention de location d'un immeuble avec La « Lyre Immobilière afin de l'utiliser comme son nouveau siège pour une période de dix ans.

La STAR a conclu, en 2023 un contrat de location des voitures de tourisme avec La « Lyre Immobilière » afin de lui mettre à sa disposition trois voitures pour une période de 5 ans .

En 2024 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 1 284 000 dinars par apport en nature du terrain Rue Ghandi.

La STAR a conclu, en 2024 une convention de détachement de personnel afin travailler pour le compte de l'Institut Africain des Assurances moyennant une indemnité mensuelle qui sera refacturée par la STAR à la fin de chaque mois.

## **ANNEXES**

(Les chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)



## Annexe n° 9 : État récapitulatif des placements au 31/12/2024

(Exprimé en dinar tunisien)

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	60 419 101	54 136 575	88 350 750
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	97 909 669	66 315 215	213 538 498
Parts d'OPCVM	87 626 877	85 608 001	90 745 943
Obligations et autres titres à revenu fixe	824 820 202	824 169 700	824 169 700
Prêts au personnel	15 298 325	15 269 349	15 269 349
Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 666 959	4 666 959	4 666 960
Autres	63 612 422	62 604 697	62 604 697
<b>Total</b>	<b>1 154 353 555</b>	<b>1 112 770 497</b>	<b>1 299 345 898</b>

## Annexe N°10 : État des règlements et des provisions pour sinistres à payer

(Exprimé en dinar tunisien)

ANNEE D'INVENTAIRE 2022	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Règlements cumulés	156 466 434	141 737 925	113 425 804		
Provisions pour sinistres	75 207 994	105 756 691	198 500 503		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>231 674 428</b>	<b>247 494 616</b>	<b>311 926 308</b>		
Primes acquises	330 457 121	332 397 831	342 864 068		
% Sinistres /primes acquises	70%	74%	91%		

ANNEE D'INVENTAIRE 2023	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Règlements cumulés	175 076 989	168 986 719	158 287 602	121 377 240	
Provisions pour sinistres	54 423 997	76 132 729	146 776 291	207 979 965	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>229 500 986</b>	<b>245 119 448</b>	<b>305 063 893</b>	<b>329357205</b>	
Primes acquises	330 457 121	332 397 831	342 864 068	350 521 237	
% Sinistres /primes acquises	69%	74%	89%	94%	

ANNEE D'INVENTAIRE 2024	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Règlements cumulés	185 116 263	185 541 157	189 510 707	170 822 439	125 813 777
Provisions pour sinistres	37 423 485	60 557 229	107 760 339	121 736 980	193 129 150
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>222 539 749</b>	<b>246 098 386</b>	<b>297 271 046</b>	<b>292 559 420</b>	<b>318 942 927</b>
Primes acquises	330 457 121	332 397 831	342 864 068	350 521 237	374 430 627
% Sinistres /primes acquises	67%	74%	87%	83%	85%

## Annexe N°11 : Ventilation des charges et des produits des placements

(Exprimé en dinar tunisien)

Désignation	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		406 475	406 475
Revenus des participations	12 572 218	1 535 210	14 107 429
Revenus des autres placements		80 731 544	80 731 544
Autres revenus financiers		4 573 580	4 573 580
<b>Total produits des placements</b>	<b>12 572 218</b>	<b>87 246 810</b>	<b>99 819 028</b>
intérêts		1 144 739	1 144 739
frais externes et internes		236 325	236 325
autres frais		1 340 465	1 340 465
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>2 721 530</b>	<b>2 721 530</b>

**Annexe N° 12 : Résultat technique de la catégorie d'Assurance Vie au 31/12/2024**  
(Exprimé en dinar tunisien)

<b>CATEGORIES</b>	<b>Vie</b>	<b>Décès</b>	<b>Mixte</b>	<b>Acceptation</b>	<b>Total</b>
Primes émises	19 722 341	33 895 095	817 016	0	<b>54 434 452</b>
charges de prestations	-2 666 914	-16 450 398	-399 022	0	<b>-19 516 334</b>
charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-18 646 872	-2 800 444	-182 778	0	<b>-21 630 094</b>
<b>Solde de Souscription</b>	<b>-1 591 445</b>	<b>14 644 253</b>	<b>235 216</b>	<b>0</b>	<b>13 288 024</b>
Frais d'acquisition	-2 423 962	-3 923 485	-352 080	0	<b>-6 699 527</b>
Autres charges de gestion nettes	-755 314	-1 222 570	-109 710	0	<b>-2 087 594</b>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-3 179 276</b>	<b>-5 146 055</b>	<b>-461 790</b>	<b>0</b>	<b>-8 787 121</b>
Produits nets de placements	3 237 886	7 504 034	447 676	0	<b>11 189 596</b>
Participation aux résultats	-748 494	0	241 714	0	<b>-506 780</b>
<b>Solde Financier</b>	<b>2 489 391</b>	<b>7 504 034</b>	<b>689 391</b>	<b>0</b>	<b>10 682 816</b>
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes cédées	0	-3 053 263	0	0	<b>-3 053 263</b>
les prestations payés	0	2 368 860	0	0	<b>2 368 860</b>
les charges de provi. pour prestations	0	-110 403	0	0	<b>-110 403</b>
la participation aux résultats	0	0	0	0	<b>0</b>
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires	0	50 024	0	0	<b>50 024</b>
<b>Solde de réassurance / rétrocession</b>	<b>0</b>	<b>-744 782</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-744 782</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-2 281 330</b>	<b>16 257 450</b>	<b>462 816</b>	<b>0</b>	<b>14 438 937</b>
<b>Informations complémentaires</b>					
Montant des rachats	1 976 118	0	145 971	0	<b>2 122 089</b>
Intérêts techniques bruts de l'exercice					
Provisions techniques brutes à la clôture	42 124 080	96 233 835	6 115 412	1 345	<b>144 474 672</b>
Provisions techniques brutes à l'ouverture	22 423 542	88 329 881	6 067 960	1 346	<b>116 822 729</b>

**Annexe N° 13 : Résultat technique de la catégorie d'Assurance Non-Vie au 31/12/2024**  
(Exprimé en dinar tunisien)

CATEGORIES	GRUPE	A.TRAVAIL	INCENDIE	RISQUES DIVERS	TRANSPORT	AVIATION	AUTOMOBILE	ACCEPTATION	TOTAL
<b>PRIMES ACQUISES</b>	<b>126 336 369</b>	<b>0</b>	<b>14 535 381</b>	<b>21 803 773</b>	<b>9 406 863</b>	<b>5 747 401</b>	<b>195 225 530</b>	<b>1 375 311</b>	<b>374 430 627</b>
Primes émises	126 611 436	0	14 675 703	22 714 208	9 612 464	4 872 876	197 006 533	1 281 873	376 775 092
Variation des Primes non acquises	-275 067	0	-140 322	-910 435	-205 601	874 525	-1 781 003	93 438	-2 344 465
<b>CHARGES DE PRESTATION</b>	<b>-118 566 335</b>	<b>-770 786</b>	<b>-6 709 734</b>	<b>-10 321 338</b>	<b>-1 822 607</b>	<b>-769 476</b>	<b>-155 127 482</b>	<b>-2 113 928</b>	<b>-296 201 686</b>
Prestations et Frais payés	-117 255 868	-1 152 464	-4 814 014	-8 836 324	-2 227 087	-1 933 207	-150 424 219	-2 187 170	-288 830 353
Charges des provisions pour prestations diverse	-1 310 467	381 678	-1 895 721	-1 485 014	404 480	1 163 732	-4 703 263	73 243	-7 371 333
<b>Solde de souscription</b>	<b>7 770 033</b>	<b>-770 786</b>	<b>7 825 647</b>	<b>11 482 435</b>	<b>7 584 256</b>	<b>4 977 925</b>	<b>40 098 048</b>	<b>-738 617</b>	<b>78 228 941</b>
Frais d'acquisition	-14 038 038	0	-2 804 591	-4 740 358	-1 388 622	-264 723	-37 346 829	-46 577	-60 629 738
Autres charges de gestion nettes	-9 268 610	-160 491	-2 059 298	-3 083 518	-1 184 300	-494 541	-24 003 952	-526 482	-40 781 194
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-23 306 648</b>	<b>-160 491</b>	<b>-4 863 889</b>	<b>-7 823 877</b>	<b>-2 572 922</b>	<b>-759 265</b>	<b>-61 350 781</b>	<b>-573 059</b>	<b>-101 410 932</b>
Produits nets de placements	1 885 645	702 884	1 555 222	4 366 011	2 410 352	517 271	47 803 818	350 278	59 591 480
Participation aux résultats	-209 245	0	-533 204	-1 490 015	-364 142	1 892	-2 581 604	-542	-5 176 860
<b>Solde Financier</b>	<b>1 676 400</b>	<b>702 884</b>	<b>1 022 018</b>	<b>2 875 995</b>	<b>2 046 210</b>	<b>519 163</b>	<b>45 222 213</b>	<b>349 736</b>	<b>54 414 620</b>
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans									
les primes acquises	-134 778	0	-10 482 798	-10 986 966	-6 685 002	-5 820 182	-11 931 791	-87 996	<b>-46 129 514</b>
les prestations payés	10 192	31 187	2 246 513	1 093 392	969 570	1 534 624	81 993	117 054	<b>6 084 525</b>
les charges de provi. pour prestations	0	730	1 851 079	-934 772	-867 043	-1 046 301	-736 190	0	<b>-1 732 496</b>
la participation aux résultats	0	0	-662 212	13 452	10 510	0	0	0	<b>-638 250</b>
Commissions reçues des réassureurs /rétroces	29 651	0	2 795 212	1 736 220	1 540 591	208 165	4 740 126	0	<b>11 049 965</b>
<b>Solde de réassurance / rétrocession</b>	<b>-94 934</b>	<b>31 916</b>	<b>-4 252 207</b>	<b>-9 078 674</b>	<b>-5 031 374</b>	<b>-5 123 694</b>	<b>-7 845 861</b>	<b>29 058</b>	<b>-31 365 770</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-13 955 149</b>	<b>-196 477</b>	<b>-268 432</b>	<b>-2 544 120</b>	<b>2 026 171</b>	<b>-385 870</b>	<b>16 123 620</b>	<b>-932 882</b>	<b>-133 141</b>
<b>Informations complémentaires</b>									<b>0</b>
Provisions pour Primes non Acquises clôture	603 885		5 559 734	7 884 967	2 015 933	3 924 689	88 369 512	1 890 534	<b>110 249 254</b>
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture	328 818		5 419 412	6 974 532	1 810 332	4 799 214	86 588 510	1 983 972	<b>107 904 790</b>
Provisions pour Sinistres à Payer clôture	21 228 039	1 488 366	14 654 045	52 583 865	30 461 660	2 264 046	571 233 894	2 915 248	<b>696 829 163</b>
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	19 935 808	1 372 074	12 758 325	51 643 035	30 866 140	3 427 778	562 681 964	2 988 490	<b>685 673 614</b>

## Annexe N° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Année d'inventaire	Exercice				
	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Participation aux résultats</b>	<b>83 711</b>	<b>81 982</b>	<b>356 740</b>	<b>667 948</b>	<b>506 780</b>
Participation attribuée et payée	0	0	0	0	0
Variation Prov. Participation bénéficiaire	83 711	81 982	356 740	667 948	506 780
<b>Provisions mathématiques moyennes</b>	<b>56 450 807</b>	<b>63 617 483</b>	<b>72 702 706</b>	<b>83 629 100</b>	<b>100 624 848</b>

## Annexe N° 15 : Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2024

			Total
Primes Acquisées	PRV1_1°Colonne	54 434 452	
Charges de prestations	CHV1_1°Colonne	-19 516 334	
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV2_1°Colonne	-21 630 094	
<b>Solde de souscription</b>			<b>13 288 024</b>
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	-6 699 527	
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	-2 087 594	
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>			<b>-8 787 121</b>
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	11 189 596	
Participation aux résultats	CHV3_1°Colonne	-506 780	
<b>Solde Financier</b>			<b>10 682 816</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11_2°Colonne	-3 053 263	
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_2°Colonne	2 368 860	
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_2°Colonne	-110 403	
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_2°Colonne	0	
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_2°Colonne	50 024	
<b>Solde de réassurance</b>			<b>-744 782</b>
<b>Résultat technique</b>			<b>14 438 937</b>
<b>Informations complémentaires</b>			
Montant des rachats			<b>2 122 089</b>
Intérêts technique bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture			<b>144 474 672</b>
Provisions techniques brutes à l'ouverture			<b>116 822 729</b>

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie  
Non-Vie au 31/12/2024**

		<b>Total</b>
<b>Primes Acquises</b>		<b>374 430 627</b>
Primes émises	PRNV11_1°Colonne	376 775 092
Variation des primes non acquises	PRNV12	-2 344 465
<b>Charges de prestations</b>		<b>-296 201 686</b>
Prestations et frais payés	CHNV11_1°Colonne	-288 830 353
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12+CHNV2+CHNV6_1°Colonne	-7 371 333
<b>Solde de souscription</b>		<b>78 228 941</b>
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-60 629 738
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5-PRNV2	-40 781 194
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-101 410 932</b>
Produits nets des placements	PRNT3	59 591 480
Participations aux résultats	CHNV3	-5 176 860
<b>Solde Financier</b>		<b>54 414 620</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12_2°Colonne	46 129 514
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11_2°Colonne	-6 084 525
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12_2°Colonne	1 732 496
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		0
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHNV3_2°Colonne	-638 250
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44_2°Colonne	11 049 965
<b>Solde de réassurance</b>		<b>31 365 770</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>-133 141</b>
<b><u>Informations complémentaires</u></b>		
<b>Provisions pour Primes non Acquises clôture</b>		<b>110 249 254</b>
<b>Provisions pour Primes non Acquises Réouverture</b>		<b>107 904 790</b>
<b>Provisions pour Sinistres à Payer Clôture</b>		<b>696 829 163</b>
<b>Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture</b>		<b>685 673 614</b>
<b>Autres provisions techniques clôture</b>		<b>29 904 209</b>
<b>Autres provisions techniques Réouverture</b>		<b>34 229 541</b>

**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024**  
**Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »**

**Mesdames et messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des États Financiers la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **429 897 743 Dinars**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **29 813 006 Dinars**.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

**3. Questions clés d'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **a. Évaluation des provisions techniques**

##### ***Description du point clé de l'audit***

Au 31 décembre 2024, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 981 457 298 dinars au regard d'un total bilan de 1 571 835 370 dinars, ce qui représente 62% de ce dernier.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « PA3- Provisions Techniques brutes ».

Nous avons considéré que la comptabilisation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans la note « 4.9 Provisions Techniques » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la Compagnie.

##### ***Réponses d'audit apportées***

Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par la Direction et nécessaires pour la prise de connaissance et l'évaluation des procédures mises en place par la Compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à :

- Évaluer le contrôle interne régissant le processus d'estimation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés.
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la Compagnie en matière des provisions techniques notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance ».
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la Compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs.
- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non-vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR ».
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant, entre autres, le recours aux travaux d'un actuaire.
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes aux états financiers « PA3 Provisions techniques brutes » et « 4.9 Provisions techniques » relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

## **b. Évaluation des Placements**

### ***Description du point clé de l'audit***

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les Compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les engagements contractuels qu'elles seront amenées à honorer et constituer des provisions techniques à due concurrence. À ce titre, les Compagnies d'assurance doivent constituer des placements pour un montant au moins égal aux provisions techniques.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note aux états financiers « 4-2 Placements ».

Au 31 Décembre 2024, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 1 154 353 555 dinars, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à 41 583 058 dinars, soit un montant net de 1 112 770 497 dinars, représentant 71% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

### ***Réponses d'audit apportées***

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés.
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des placements conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».
- L'examen des informations données par la Direction sur l'activité et les perspectives envisageables ainsi que les critères et les hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'usage des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **4. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.
- Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des États Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous avons relevé certaines insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur l'évaluation du système de contrôle interne et du système d'information communiqués à la Compagnie.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 02 avril 2025**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC Mazars**  
**Mohamed Hédi KAMMOUN**

**La Générale d'Audit et de Conseil**  
**Selma LANGAR**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024**

**Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »**

**Mesdames et messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances  
« STAR »**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Convention et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

- La STAR a souscrit en 2024 la totalité des nouveaux titres émis par la société « La Lyre immobilière » dans le cadre de l'augmentation de son capital par l'émission de 128 433 nouvelles actions d'une Valeur Nominale de 10 dinars. La souscription a été faite par apport en nature d'un terrain sis à l'angle Rue Ghandi et Rue Jean Jaurès objet de titre foncier N° 93322 Tunis évalué par un commissaire aux apports, désigné par ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Tunis daté du 27/12/2023 N° 3750 à 1 284 331 Dinars.
- La Compagnie a conclu, en 2024, avec sa filiale l'Institut Africain des Assurances « IAA » une convention de détachement de personnel. Le montant des prestations facturées par la STAR au titre de l'exercice 2024 s'élève à 91 645 dinars.
- La STAR a signé, en 2024, une convention de collaboration avec l'Institut Africain des Assurances « IAA » en matière de formation professionnelle. La charge totale relative à l'exercice 2024 s'élève à 295 166 Dinars TTC

## **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :**

En application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

- La location par la STAR en 2023 d'un immeuble « La Lyre one » sis à Rue de Palestine cité des affaires Kheireddine La Goulette auprès de sa filiale « La Lyre immobilière » afin de l'utiliser comme son nouveau siège social pour un montant annuel de 3 028 000 dinars hors taxes. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an. La charge de l'exercice 2024 s'élève à 3 065 854 dinars.
- La location par La STAR de trois voitures de tourisme auprès de la société « La Lyre Immobilière » pour un montant total mensuel de 3 900 Dinars hors taxes. Le contrat de location permet à « La Lyre Immobilière » de mettre à la disposition de la STAR trois voitures pour une période de cinq ans. Le loyer réglé en 2024 est d'un montant de 46 800 dinars.
- La convention de gestion de l'actionariat conclue avec la STB ayant pour objet la réalisation des services financiers des titres émis et à émettre par la STAR et l'accomplissement des formalités relatives aux modifications apportées au capital social de la STAR. La rémunération annuelle de la STB au titre de l'exercice 2024 s'élève à 11 000 dinars Hors TVA.
- La convention de bancassurance conclue avec la STB ayant générée un montant de commission brute de 5 018 285 dinars au titre de l'exercice 2024.
- La participation de Groupama Assurances Mutuelles aux traités « Incendie » avec une part de 20% aux mêmes conditions financières que les autres réassureurs suiveurs. Il est à signaler que Groupama Assurances Mutuelles, société mère de Groupama Holding Filiales et Participations, a intégré le programme de réassurance conventionnelle de la STAR à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 en tant que suiveur. Le détail des principales composantes des comptes techniques du Groupama Assurances Mutuelles établis en 2023 se présente comme suit :
  - Les primes cédées s'élèvent à 2 040 321 dinars,
  - La part des réassureurs dans les règlements des sinistres s'élèvent à 469 727 dinars,
  - Les commissions reçues s'élèvent à 706 002 dinars.

Par ailleurs, le compte courant réassureur « GROUPAMA » présente un solde comptable créditeur de 188 646 dinars à la date du 31/12/2024.

- La Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR » a conclu, en 2021, avec la société « La Lyre immobilière » trois conventions de détachement de personnel. Le montant des prestations facturées par la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 366 984 dinars hors taxe.
- Conformément à la note commune n°22 /2013 relative à la répartition des charges communes entre les sociétés d'un même groupe, la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR » a

conclu, en 2021, avec la société « La Lyre immobilière une convention de refacturation pour encadrer la répartition des charges. Le montant refacturé par la « STAR » en 2024 s'élève à 41 340 dinars.

- La STAR a souscrit en 2022 la totalité des titres participatifs émis par la société « La Lyre immobilière ». Les caractéristiques financières de cette émission se présentent comme suit :

<b>Nature</b>	Titres de créance
<b>Cadre juridique</b>	Articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales
<b>Montant</b>	40 000 000 dinars divisée en 4 000 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 10 dinars
<b>Durée</b>	17 ans
<b>Taux d'intérêt</b>	Fixe : 0,5% Variable : 5% de l'excédent brut d'exploitation (si supérieur à Zéro)
<b>Souscription</b>	Réservée à l'actionnaire la « STAR assurances »
<b>Remboursement</b>	Sera effectué à la fin du 17ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Les produits constatés en 2024 au titre de cette opération s'élèvent à 200 000 dinars.

- En 2022, la STAR a souscrit la totalité des titres participatifs, également, émis par la société « La Lyre immobilière ». Les caractéristiques financières de cette deuxième émission se présentent comme suit :

<b>Nature</b>	Titres de créance
<b>Cadre juridique</b>	Articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
<b>Montant</b>	13 000 000 dinars divisée en 1 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 10 dinars.
<b>Durée</b>	17 ans
<b>Taux d'intérêt</b>	Fixe : 0,5% Variable : 5% de l'excédent brut d'exploitation (si supérieur à Zéro). <b><i>Le calcul de ladite rémunération sera confondu et non cumulé avec la rémunération de l'émission des titres participatifs d'un montant de 40MD.</i></b>
<b>Souscription</b>	Réservée à l'actionnaire la « STAR assurances ».
<b>Remboursement</b>	Sera effectué à la fin du 17ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Les produits constatés en 2024 au titre de cette opération s'élèvent à 65 000 dinars.

### **C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :**

**C1.** Les obligations et engagements de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels que visés article 200 (nouveau) IIS5 du code des sociétés commerciales et fixés par le conseil d'administration réuni en date du 29 août 2017 se détaillent comme suit :

Le Directeur Général a bénéficié des salaires et des avantages suivants :

- a. Un salaire mensuel qui se détaille comme suit :
  - Salaire net mensuel de 11 500 Dinars
  - Cotisation sociale à la charge de l'employé 2 043 Dinars
  - Une retenue sur impôts sur le revenu de 6 392 Dinars
  - Charges sociales patronales de 5 117 Dinars
- b. Prime d'intéressement au titre de l'année 2023 et servie en 2024 :
  - Prime d'intéressement nette de 69 569 Dinars
  - Une retenue sur impôts sur le revenu de 38 290 Dinars
  - Charges sociales patronales de 26 701 Dinars.
- c. Les avantages en nature suivants :
  - Une voiture de fonction ;
  - 500 litres de carburant par mois ;
  - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant 1 427 Dinars

**C2.** Les obligations et engagements de la Société « Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers, arrêtés au 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

	Président Du Conseil D'administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	25 800		475 197	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>25 800</b>		<b>475 197</b>	-

(\*) charges sociales et fiscales comprises

Le président du conseil a bénéficié des avantages suivants :

- Une enveloppe mensuelle brute de 2 000 dinars a été servie en 2024.
- Un forfait téléphonique de 150 dinars par mois.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril 2024 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel de 8 000 dinars par administrateur, par membre du comité permanent d'audit, par membre du comité financier du pilotage, par membre du comité de gestion des risques et par membre de comité de rémunération.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 96 000 dinars pour les jetons de présence et 58 000 dinars pour les rémunérations des autres comités.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 02 avril 2025**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC Mazars**

**Mohamed Hédi KAMMOUN**

**La Générale d'Audit et de Conseil**

**Selma LANGAR**



**FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 654.982, un actif net de D : 654.570 et un bénéfice de D : 596.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 07 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>		-
Actions et droits rattachés		-
Obligations et valeurs assimilées		-
Titres des Organismes de Placement Collectif		-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		653 975
Disponibilités		653 975
<b>Créances d'exploitation</b>	4	1 007
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>654 982</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	395
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	17
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>412</b>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>Capital</b>	7	653 800
<b>Sommes distribuables</b>		
Sommes distribuables de l'exercice		770
<b>ACTIF NET</b>		<b>654 570</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>654 982</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		-
Dividendes		-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	8	1 008
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		1 008
Charges de gestion des placements	9	(395)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		613
Autres charges	10	(17)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		596
Régularisation du résultat d'exploitation		174
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		770
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(174)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>596</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> <b>2024</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>596</u>
Résultat d'exploitation	596
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>553 974</u>
<b>Souscriptions</b>	
- Capital	553 800
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	174
<b>Rachats</b>	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>554 570</b></u>
<b>ACTIF NET</b>	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de l'exercice	654 570
<b>NOMBRE DE PARTS</b>	
En début de l'exercice	1 000
En fin de l'exercice	6 538
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>100,117</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>0,12%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en Actions (CEA), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « BMCE Capital Asset Management » et de l'Arab Tunisian Bank « ATB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Juin 2024.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ATB. Le gestionnaire étant BMCE Capital Asset Management et le distributeur étant BMCE CAPITAL SECURITIES.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**Note 4 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 1.007 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2024</u></b>
Intérêts créditeurs	1 007
<b>Total</b>	<b><u>1 007</u></b>

**Note 5 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 395 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2024</u></b>
Rémunération du gestionnaire	200
Rémunération du dépositaire et distributeur	195
<b>Total</b>	<b><u>395</u></b>

**Note 6 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 17 et se détaille ainsi :

	<b><u>31/12/2024</u></b>
Redevance du CMF	17
<b>Total</b>	<b><u>17</u></b>

## Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

### Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts	1 000
Nombre de copropriétaires	4

### Souscriptions réalisées

Montant	553 800
Nombre de parts émises	5 538
Nombre de copropriétaires nouveaux	13

### Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

### Capital au 31-12-2024

Montant	653 800
Nombre de parts	6 538
Nombre de copropriétaires	17

## Note 8 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 1.008 et se détaille comme suit :

	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	1 008
<b>Total</b>	<b>1 008</b>

**Note 9 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à D : 395 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2024</u></b>
Rémunération du gestionnaire	200
Rémunération du dépositaire et distributeur	195
<b>Total</b>	<b><u>395</u></b>

**Note 10 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à D : 17 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2024</u></b>
Redevance du CMF	17
<b>Total</b>	<b><u>17</u></b>

**Note 11 : Autres informations**

### **11.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>
Revenus des placements	0,154
Charges de gestion des placements	(0,060)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>0,094</u>
Autres charges	(0,003)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>0,091</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,027
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>0,118</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<u>-</u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u>0,091</u>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u>-</u>
Régularisation du résultat non distribuable	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u>-</u>
Valeur liquidative	100,117
<b>Ratios de gestion des placements</b>	
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,06%
Autres charges / actif net moyen	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,12%

### **11.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire**

La gestion de "FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE" est confiée à la société BMCE Capital Asset Management. Celle-ci est chargée des choix des placements. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et payée mensuellement.

La BMCE Capital Asset Management perçoit une commission de surperformance si "FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE" dépasse ses objectifs. Cette commission, qui est de 15% TTC par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et l'évolution de l'indice de référence TUNINDEX.

La gestion administrative et comptable ainsi que la distribution est confiés à BMCE CAPITAL SECURITIES-Intermédiaire en bourse. Sa rémunération est prise en charge par la BMCE Capital Asset Management.

L'ATB, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,2% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 5.000 HT dinars et un maximum de 25.000 HT dinars par an.

## Etats financiers annuels de SICAV

### FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **30 avril 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes LEJ AUDIT représenté par M. BESSEM JEDDOU.

#### BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
<b><u>ACTIFS</u></b>			
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>3 043 354</b>	<b>3 902 972</b>
a- Actions et valeurs assimilées		0	97 476
b- Obligations		1 035 770	1 432 060
c- Emprunts d'état		2 007 584	2 373 436
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>575 449</b>	<b>1 125 493</b>
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		575 449	1 125 493
<b>Créances d'exploitations</b>		0	0
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>3 618 803</b>	<b>5 028 465</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		<b><u>24 207</u></b>	<b><u>24 555</u></b>
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	15 161	16 836
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	9 046	7 719
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>3 594 596</u></b>	<b><u>5 003 910</u></b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>2 551 720</b>	<b>3 769 411</b>
<b>Sommes capitalisables</b>		<b>1 042 876</b>	<b>1 234 499</b>
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		842 008	958 794
b- Résultat capitalisable de l'exercice		220 751	256 692
c- Régul du résultat capitalisable de l'exercice		-19 882	19 013
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>3 618 803</b>	<b>5 028 465</b>

**ETAT DE RESULTAT**

<b>LIBELLE</b>	<b>NOTE</b>	<b>Du 01.01.2024 au 31.12.2024</b>	<b>Du 01.01.2023 au 31.12.2023</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>239 446</b>	<b>246 019</b>
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations (*)		80 332	103 369
c- Revenus des B.T.A (*)		159 114	142 650
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>33 982</b>	<b>63 061</b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b>273 428</b>	<b>309 080</b>
Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	-28 827	-32 862
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>244 601</b>	<b>276 218</b>
Autres produits		0	0
Autres charges	<b>CH 2</b>	-23 850	-19 526
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>220 751</b>	<b>256 692</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-19 882	19 013
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>200 869</b>	<b>275 705</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>19 882</b>	<b>-19 013</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-28	-3 686
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-19 587	10 969
Frais de négociation de titres		0	0
<b>RESULTAT NET DE DE L'EXERCICE</b>		<b>201 137</b>	<b>263 975</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

<b>LIBELLE</b>	<b>Du 01.01.2024 au 31.12.2024</b>	<b>Du 01.01.2023 au 31.12.2023</b>
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>201 136</u></b>	<b><u>263 975</u></b>
a- Résultat d'exploitation	220 751	256 692
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-28	-3 686
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-19 587	10 969
d- Frais de négociation de titres	0	0
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-1 610 450</u></b>	<b><u>-526 342</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>2 510 730</b>	<b>4 507 534</b>
- Capital	1 824 500	3 470 000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 460	27 912
- Régularisation des sommes capitalisables	682 770	1 009 622
<b>b- Rachats</b>	<b>-4 121 180</b>	<b>-5 033 876</b>
- Capital	-3 012 300	-3 902 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-13 740	-30 400
- Régularisation des sommes capitalisables	-1 095 140	-1 101 476
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-1 409 314</b>	<b>-262 367</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
a- Début de période	5 003 910	5 266 277
b- Fin de période	3 594 596	5 003 910
<b><u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>		
a- Début de période	37 360	41 680
b- Fin de période	25 482	37 360
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>141,064</b>	<b>133,937</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,321%</b>	<b>6,005%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31 décembre 2024

(Unité en Dinars Tunisiens)

### PRESENTATION DE LA SOCIETE

**Dénomination** : FINACORPOBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

**Forme juridique** : Société d'Investissement à Capital Variable ;

**Catégorie** : Obligataire ;

**Type de l'OPCVM** : OPCVM de capitalisation ;

**Objet** : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

**Législation applicable** : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

**Siège social** : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

**Capital initial** : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

**Agrément du CMF** : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

### NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2024** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2024**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2024** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Décembre 2024**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 » ;

La société FINACORP Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3- 5 Unité monétaire**

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2024** de FINACORP Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

#### 4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Décembre 2024** à **3.043.354 DT** et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2024	% de l'Actif	% de l'Actif Net
<b>Obligations</b>			<b>1 002 360</b>	<b>1 035 770</b>	<b>28,62%</b>	<b>28,81%</b>
TN0003400330	AB 2008	3 000	60 000	62 071	1,72%	1,727%
TN0003400660	AB SUB 2020-03	2 000	80 000	85 212	2,35%	2,37%
TNOPIDORGAE6	BH SUB 2021-02	4 000	320 000	324 723	8,97%	9,03%
TN0001300607	BTE 2010	3 500	105 000	106 427	2,94%	2,96%
TN0004201471	CIL 2020-1	1 500	15 000	15 093	0,42%	0,42%
TN0007310568	HL 2020-03	1 000	40 000	43 044	1,19%	1,20%
TN0002601045	STB 2010/1	3 000	19 860	20 515	0,57%	0,57%
TNWQSOMZ65V	STB SUB 2021-1	3 000	180 000	191 501	5,29%	5,33%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB	2 000	80 000	81 117	2,24%	2,26%
TN0002102150	TLF 2021-1	1 000	40 000	42 220	1,17%	1,17%
TN0003900248	UIB 2009/1	2 500	62 500	63 846	1,76%	1,78%
<b>Emprunt d'Etat</b>			<b>1 953 900</b>	<b>2 007 584</b>	<b>55,48%</b>	<b>55,85%</b>
TN0008000838	EMP NA 21 8.8 28-06-2021 CAT B	4 000	400 000	414 196	11,45%	11,52%
TN5XXZZ454U2 T	EMP NA 22 9.1 18-03-2022 CA	539	53 900	57 007	1,58%	1,59%
TNOJN6PVVH38	EMP NA 22 T3 TMM+2.2	5 000	500 000	511 936	14,15%	14,24%
TNF00WIRG8H7	EMP NA 22 TMM+2.2 CAT138	5 000	500 000	521 975	14,42%	14,52%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT 2023 T4 CB TF	5 000	500 000	502 470	13,88%	13,98%
<b>Titres OPCVM</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
		0	0	0	0,00%	0,00%
<b>Total</b>			<b>2 956 260</b>	<b>3 043 354</b>	<b>84,10%</b>	<b>84,66%</b>

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

<b>Entrées en portefeuille</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Acquisitions obligations et valeurs assimilées	0
Acquisitions Titres SICAV	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

<b>Sorties de portefeuille</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession / remboursement</b>	<b>+/- Values réalisées</b>
Remboursements obligations et valeurs assimilées	402 623	402623	0
Cessions obligations et valeurs assimilées	97 447	98 627	1 180
Cessions Titres SICAV	345 404	325 817	19 587
<b>Total</b>	<b>845 474</b>	<b>827 067</b>	<b>20 767</b>

**AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités**

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31.12.2024</b>	<b>Solde au 31.12.2023</b>
<b>Placements monétaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Certificats de dépôts	0	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0
<b>Disponibilités</b>	<b>575 449</b>	<b>1 125 493</b>
Compte à terme	300 000	0
Intérêts courus sur compte à terme	961	0
Avoirs en banque	186 980	5 561
Sommes à l'encaissement	113 537	1 436 341
Sommes à régler	-28 769	-318 422
Intérêts sur Dépôt à vue	2 741	2 013
<b>Total</b>	<b>575 449</b>	<b>1 125 493</b>

**Note sur les passifs :**

Libellé	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2023
<b>PA1 : Opérateurs Créditeurs</b>		
Frais du gestionnaire	5 628	7 303
Frais du dépositaire	9 533	9 532
<b>Total</b>	<b><u>15 161</u></b>	<b><u>16 836</u></b>
<b>PA2 : Autres créditeurs Divers</b>		
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	5 001	5 000
Autres Créditeurs (CMF)	314	439
Charges budgétisées à payer	3 732	2 280
Etat, retenue à la source	0	0
<b>Total</b>	<b><u>9 046</u></b>	<b><u>7 719</u></b>

**CP1 : Note sur le capital****NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET**

Capital au 31.12.2023	Montant
* Montant en nominal	<b>3 736 000</b>
* Nombre de Titres	37 360
* Nombre d'actionnaires	85
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	<b>1 824 500</b>
* Nombre de titres émis	18 245
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	<b>3 012 300</b>
* Nombre de titres rachetés	30 123
<b>Capital au 31.12.2024</b>	
* Montant en nominal	<b>2 548 200</b>
* Nombre de Titres	25 482
* Nombre d'actionnaires	88

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Début de période au 31.12.2023</b>	<b>3 769 411</b>	<b>3 769 411</b>
Souscriptions de la période	1 824 500	1 824 500
Rachats de la Période	-3 012 300	-3 012 300
<b>Autres Mouvements</b>	<b>-29 891</b>	<b>1 012 985</b>
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-24	-24
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-19 587	-19 587
Régularisation Sommes non distribuables	-10 280	-10 280
Frais de négociation	0	0
Sommes capitalisables	0	1 042 876
<b>Montant Fin de période au 31.12.2024</b>	<b>2 551 720</b>	<b>3 594 596</b>

**CP2 : Note sur les sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables s'élèvent à 1.234.499 dinars dont 275.705 dinars se rattachant à l'exercice allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	31.12.2024	31.12.2023
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs	842 008	958 794
b- Résultats capitalisables de l'exercice	220 751	256 692
c- Régul du Résultat capitalisable de l'exercice	-19 882	19 013
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>1 042 876</b>	<b>1 234 499</b>

**PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Du 01.01.2024 au 31.12.2024</b>	<b>Du 01.01.2023 au 31.12.2023</b>
Dividendes des titres OPCVM	0	0
<b>Revenus Des Obligations</b>		
Intérêts	80 332	103 369
<b>Revenus Des BTA</b>		
Intérêts	159 114	142 650
<b>Total</b>	<b>239 446</b>	<b>246 019</b>

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Du 01.01.2024 au 31.12.2024</b>	<b>Du 01.01.2023 au 31.12.2023</b>
Intérêts sur certificats de dépôt	9 245	35 638
Intérêts sur comptes de dépôt	24 737	27 423
Total	<b>33 982</b>	<b>63 061</b>

**Note sur les charges de gestion :**

<b>Libellé</b>	<b>Du 01.01.2024 au 31.12.2024</b>	<b>Du 01.01.2023 au 31.12.2023</b>
<b>CH1 : Charges de gestion des placements</b>		
Rémunération du gestionnaire	22 876	26 912
Rémunération du dépositaire	5 951	5 950
<b>Total</b>	<b>28 827</b>	<b>32 862</b>
<b>CH2 : Autres Charges</b>		
Rémunération du CAC	5 000	5 000
Redevance CMF	3 845	4 523
Charges diverses	6	3
Charges budgétisées (Résultat)	15 000	10 000
<b>Total</b>	<b>23 850</b>	<b>19 526</b>

## 5 - AUTRES INFORMATIONS

### 5- 1 Données par action et ratios pertinents

Données par action	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Revenus des placements	10,73	8,273	7,791	6,588	6,19
Charges de gestion des placements	-1,13	-0,88	-0,901	-0,851	-0,845
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>9,60</b>	<b>7,393</b>	<b>6,89</b>	<b>5,737</b>	<b>5,345</b>
Autres produits	0,00	0	0	0	0
Autres charges	-0,94	-0,523	-0,487	-0,508	-0,586
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8,66</b>	<b>6,871</b>	<b>6,403</b>	<b>5,229</b>	<b>4,759</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,78	0,509	-0,22	0,007	0,066
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>7,88</b>	<b>7,38</b>	<b>6,183</b>	<b>5,236</b>	<b>4,824</b>
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-0,001	-0,099	-0,152	0,134	-0,173
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,769	0,294	0,5	0,106	0,399
Frais de négociation	0	0	0	0	0
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>-0,770</b>	<b>0,195</b>	<b>0,348</b>	<b>0,24</b>	<b>0,226</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>7,893</b>	<b>7,066</b>	<b>6,751</b>	<b>5,469</b>	<b>4,985</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0	0	0	0
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,770</b>	<b>0,195</b>	<b>0,348</b>	<b>0,240</b>	<b>0,226</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,403	-0,067	-0,001	-0,001	0,003
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-1,173</b>	<b>0,128</b>	<b>0,347</b>	<b>0,239</b>	<b>0,229</b>
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0
<b>Valeur liquidative</b>	<b>141,064</b>	<b>133,937</b>	<b>126,35</b>	<b>119,847</b>	<b>114,372</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges/actif net moyen	0,75%	0,73%	0,83%	0,73%	0,77%
Autres charges/actif net moyen	0,62%	0,43%	0,45%	0,43%	0,53%
Résultats capitalisables de l'ex./actif net moyen	5,74%	5,68%	5,87%	4,47%	4,31%
<b>Actif net moyen</b>	<b>3 844 484</b>	<b>4 522 831</b>	<b>4 545 033</b>	<b>4 484 176</b>	<b>3 480 407</b>

### **5- 2 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINACORP Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACORP ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACORP » au **31 Décembre 2024** s'élève à 22.876 DT (TTC).

### **5- 3 Rémunération du dépositaire**

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACORP Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 décembre 2024** s'élève à 5.950 DT (TTC).

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats Financiers -Exercice clos le 31 Décembre 2024

## I- Rapport sur l'audit des états financiers

### 1- Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société FINACORP Obligataire SICAV arrêtés au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un actif net de **3 594 596 DT** et une valeur liquidative égale à **141,064 DT** par action.

Nous avons effectué l'examen des états financiers annuels ci-joints de la Société **FINACORP Obligataire SICAV** comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société **FINACORP Obligataire SICAV** au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### 2- Paragraphes post-conclusion

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.3 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société **FINACORP Obligataire SICAV** pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

### **Vérifications spécifiques**

- Les emplois en valeurs mobilières (Obligations) représentent 84,10% de l'actif total au 31 décembre 2024 (84,67% de l'actif net), dépassant ainsi le maximum de 80% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 (tel que modifié par le décret n°2002- 1727 du 29 juillet 2002 et le décret n°2006-1248 du 02 mai 2006).

### **3- Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

### **4- Rapports de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **5- Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1- Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 11 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

**Bessem JEDDOU**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **ETATS FINANCIERS - Exercice clos le 31 décembre 2024**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués. Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société **FINACORP Obligataire SICAV** ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

#### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2024** dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés:

- La gestion de la société **FINACORP Obligataire SICAV** est confiée à la société "FINACORPS.A", Administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.

En contrepartie de ses prestations, la société " FINACORPS.A ", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,5% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2024** s'élève à 22.876 DT TTC.

- L'Arab Tunisian Bank "ATB", Administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACORP Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. La commission revenant au dépositaire telle que comptabilisée au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2024** s'élève à 5.950 DT TTC.

#### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

L'assemblée générale ordinaire réunie en date du 25/04/2024 a décidé d'allouer aux membres du conseil d'administration des jetons de présence pour un montant net de 1000 DT net par administrateur présent.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Le Commissaire aux Comptes.

Tunis, le 11 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

**Bessem JEDDOU**

# MAC HORIZON 2032 FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

## I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

### *Opinion*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2032 FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 57.745.353, un actif net de D : 57.716.309 et un bénéfice de D : 7.523.148.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2032 FCP », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2025

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	30 570 555	28 279 847
Actions et droits rattachés		24 051 475	10 913 213
Obligations et valeurs assimilées		3 644 264	16 071 668
Titres OPCVM		2 874 817	1 294 966
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		27 174 798	26 131 774
Placements monétaires	5	23 925 034	26 082 481
Disponibilités		3 249 763	49 293
<b>Créances d'exploitation</b>	6	-	172 688
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>57 745 353</b>	<b>54 584 309</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	29 036	27 448
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	8	533
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>29 044</b>	<b>27 981</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	54 309 688	50 193 157
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	-
Sommes distribuables de l'exercice		3 406 618	4 363 171
<b>ACTIF NET</b>		<b>57 716 309</b>	<b>54 556 328</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>57 745 353</b>	<b>54 584 309</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	1 316 020	24 728
Dividendes		1 130 851	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		185 170	24 728
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	795 482	23 639
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	1 625 820	4 611 970
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 737 322</b>	<b>4 660 337</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(330 576)	(279 992)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>3 406 746</b>	<b>4 380 345</b>
<b>Autres charges</b>	14	(128)	(89)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 406 618</b>	<b>4 380 256</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	(17 085)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 406 618</b>	<b>4 363 171</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	17 085
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 272 839	223 242
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		1 990 597	9 598
Frais de négociation de titres		(146 905)	(49 683)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>7 523 148</b>	<b>4 563 413</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>7 523 148</u>	<u>4 563 413</u>
Résultat d'exploitation	3 406 618	4 380 256
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 272 839	223 242
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 990 597	9 598
Frais de négociation de titres	(146 905)	(49 683)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<u>(4 363 167)</u>	<u>-</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>-</u>	<u>49 892 915</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital initial	37 376 388	100 360 000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 781 697	3 023
- Régularisation des sommes distribuables	1 317 417	1 573 427
<b>Rachats</b>		
- Capital	(37 376 388)	(50 450 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 781 697)	(3 023)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 317 417)	(1 590 512)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>3 159 981</b></u>	<u><b>54 456 328</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	54 556 328	100 000
En fin d'exercice	57 716 309	54 556 328
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	5 001	10
En fin d'exercice	5 001	5 001
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>11 540,954</b></u>	<u><b>10 909,084</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>13,79%</b></u>	<u><b>9,09%</b></u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC HORIZON 2032 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 Novembre 2022.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de la date de constitution, soit le 16 Décembre 2022.

La date d'ouverture au public est le 16 Janvier 2023.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC HORIZON 2032 FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « MAC HORIZON 2032 FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### 3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.7-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 30.570.555 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>21 581 747</b>	<b>24 051 475</b>	<b>41,67%</b>
TN0001600154	ATTIJARI BANK	50 000	2 408 798	2 570 250	4,45%
TN0001100254	SFBT	325 000	3 600 000	3 786 900	6,56%
TN0002100907	TL	160 000	2 080 000	2 878 400	4,99%
TN0003400058	AMEN BANK	67 500	2 176 357	2 435 940	4,22%
TN0001800457	BIAT	25 032	2 032 733	2 347 476	4,07%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	877 554	1 957 841	1 889 374	3,27%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	165 500	1 042 650	1 224 700	2,12%
TN0007530017	ONE TECH	307 750	2 615 562	2 863 614	4,96%
TN0007610017	S.A.H	277 695	2 456 012	2 809 440	4,87%
TN0006560015	SOTUVER	64 501	796 671	818 647	1,42%
TN0007270010	TPR	67 500	415 125	426 735	0,74%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>2 848 464</b>	<b>2 874 817</b>	<b>4,98%</b>
TN0006840011	FIDELITY SICAV	16 080	1 765 541	1 773 383	3,07%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	7 200	1 082 923	1 101 434	1,91%
	<b>Obligations</b>		<b>3 500 000</b>	<b>3 644 264</b>	<b>6,31%</b>
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 TF 10.35% 5 ANS	5 000	500 000	502 609	0,87%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A TF 10.70% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 117 260	3,67%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10.5 % 5 ANS	10 000	1 000 000	1 024 395	1,77%
	<b>TOTAL</b>		<b>27 930 212</b>	<b>30 570 555</b>	<b>52,97%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>52,94%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisitio n</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>27 341 126</b>	<b>715 479</b>	<b>223 242</b>	<b>28 279 847</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions cotées	20 482 076			20 482 076	
Titres OPCVM	40 558 259			40 558 259	
Obligations	3 500 000			3 500 000	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Cession des actions cotées	(9 605 496)			(9 605 496)	1 566 122
Cession titres OPCVM	(39 003 807)			(39 003 807)	397 421
Remboursement Bon de Trésor Assimilables	(15 341 946)			(15 341 946)	27 054
<b>* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u></b>					
Actions cotées			2 261 682	2 261 682	
Titres OPCVM			25 399	25 399	
BTA			(14 243)	(14 243)	
<b>* <u>Variation des intérêts courus</u></b>					
		(571 216)		(571 216)	
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>27 930 212</b>	<b>144 264</b>	<b>2 496 080</b>	<b>30 570 555</b>	<b>1 990 597</b>

### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 23.925.034, se détaillant comme suit :

			Coût	Valeur	%
	Désignation	Période	d'acquisition	au 31/12/2024	actif net
<b>Certificats de dépôt</b>			<b>10 657 233</b>	<b>10 936 608</b>	<b>18,95%</b>
TNA0MA1O25J7	Certificat de dépôt BTL 06-01-2025 (au taux de 10,49%)	10 jours	4 988 378	4 994 181	8,65%
TNYUDWQG7R30	Certificat de dépôt AMEN BANK 06-01-2025 (au taux de 8,99%)	10 jours	998 007	999 002	1,73%
TNO88G49Q0N4	Certificat de dépôt BNA 18-02-2025 (au taux de 10,76%)	300 jours	4 670 847	4 943 425	8,57%
<b>Comptes à terme</b>			<b>7 000 000</b>	<b>7 414 363</b>	<b>12,85%</b>
	Placement à terme BNA 19-02-2025 (au taux 10,76%)	300 jours	7 000 000	7 414 363	12,85%
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>			<b>5 299 144</b>	<b>5 574 063</b>	<b>9,66%</b>
	Pension Livrée BNA au 18/02/2025 (au taux de 9,76%) 4 195 BTA 6,3% Mars 2026	300 jours	3 999 144	4 272 157	7,40%
	Pension Livrée ATB au 06/01/2025 (au taux de 8,99%) 1 272 BTA 7,5% Décembre 2028	11 jours	1 300 000	1 301 906	2,26%
<b>TOTAL</b>			<b>22 956 377</b>	<b>23 925 034</b>	<b>41,45%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>41,43%</b>

### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2024 un solde nul, contre un solde de D : 172.688 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	-	172 688
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>172 688</b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 29.036 contre un solde de D : 27.448 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	29 036	27 448
<b>Total</b>	<u><b>29 036</b></u>	<u><b>27 448</b></u>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 8 contre D: 533 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenue à la source	8	533
<b>Total</b>	<u><b>8</b></u>	<u><b>533</b></u>

### Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2023

Montant	50 193 157
Nombre de parts émises	5 001
Nombre de copropriétaires	37

#### Souscriptions réalisées

Montant	37 376 388
Nombre de parts émises	3 724
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

#### Rachats effectués

Montant	(37 376 388)
Nombre de parts rachetées	(3 724)
Nombre de copropriétaires sortants	(17)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 272 839
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 990 597
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titres	(146 905)

Capital au 31-12-2024

Montant	54 309 688
Nombre de parts	5 001
Nombre de copropriétaires	23

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 1.316.020 contre un solde de D: 24.728 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	2024	2023
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	1 130 851	-
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	162 938	-
intérêts des BTA	22 232	24 728
<b>TOTAL</b>	<b>1 316 020</b>	<b>24 728</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 795.482 contre un solde de D : 23.639 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Intérêts des BTC	56 017	9 267
Intérêts des certificats de dépôt	311 463	10 639
Intérêts des comptes à terme	414 363	-
Intérêts des dépôts à vue	13 639	3 733
<b>TOTAL</b>	<b>795 482</b>	<b>23 639</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 1.625.820 contre D : 4.611.970 au 31/12/2023, et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 330.576 contre un solde de D : 279.992 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u><b>31/12/2024</b></u>	<u><b>31/12/2023</b></u>
Rémunération du gestionnaire	330 576	279 992
<b>Total</b>	<u><b>330 576</b></u>	<u><b>279 992</b></u>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 128, contre un solde de D : 89 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	<u><b>31/12/2024</b></u>	<u><b>31/12/2023</b></u>
Services bancaires et assimilés	118	43
Autres	10	46
<b>Total</b>	<u><b>128</b></u>	<u><b>89</b></u>

## **Note 15 : Autres informations**

### **15.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus des placements	747,315	931,881
Charges de gestion des placements	(66,102)	(55,987)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>681,213</b>	<b>875,894</b>
Autres charges	(0,026)	(0,018)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>681,187</b>	<b>875,876</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	(3,416)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>681,187</b>	<b>872,460</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	454,477	44,639
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	398,040	1,919
Frais de négociation de titre	(29,375)	(9,935)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>823,141</b>	<b>36,624</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>1 504,329</b>	<b>912,500</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>823,141</b>	<b>36,624</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>823,141</b>	<b>36,624</b>

Distribution de Dividendes	872,459	-
----------------------------	---------	---

Valeur liquidative	11 540,954	10 909,084
--------------------	------------	------------

#### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,59%	0,54%
--	-------	-------

Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%
----------------------------------	-------	-------

Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,07%	8,35%
---	-------	-------

#### **15.2 Rémunération du gestionnaire, et du dépositaire**

La gestion de "MAC HORIZON 2032 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

#### **Rémunération du dépositaire :**

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, en contre partie elle percevra une commission annuelle de 0,1% HT de l'actif net avec un maximum de 20 000 Dinars HT par an. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR**

**Siège social : Siège social : 09 rue de Palestine cite des affaires Kheireddine 2060 La Goulette**

La société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 avril 2025 Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **M Mohamed Hedi KAMMOUN** (ECC MAZARAS) et **Mme Selma LANGAR** (LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL).

## Bilan consolidé au 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF DU BILAN	au 31/12/2024			31.12.2023
	brut	amortissements et provisions:	net	net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	26 327 009	17 470 681	8 856 328	8 469 115
AC13 Fonds commercial	0			
	<b>26 327 009</b>	<b>17 470 681</b>	<b>8 856 328</b>	<b>8 469 115</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	23 586 541	17 578 776	6 007 765	4 106 099
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	3 745 119	3 337 959	407 161	3 474 502
	<b>27 331 660</b>	<b>20 916 734</b>	<b>6 414 926</b>	<b>7 580 600</b>
<b>AC3 Placements</b>				
<b>AC31 Terrains et constructions</b>	<b>107 842 261</b>	<b>9 685 813</b>	<b>98 156 448</b>	<b>99 425 831</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	16 750 492	4 257 010	12 493 482	12 022 564
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	91 091 769	5 428 803	85 662 966	87 403 267
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>	<b>143 429 248</b>	<b>26 795 373</b>	<b>116 633 874</b>	<b>91 582 986</b>
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	143 429 248	26 795 373	116 633 874	91 582 986
<b>AC33 Autres placements financiers</b>	<b>900 408 257</b>	<b>8 505 158</b>	<b>891 903 099</b>	<b>892 311 484</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	42 077 309	6 817 956	35 259 352	24 826 717
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	832 420 202	650 502	831 769 700	848 890 450
AC334 Autres prêts	15 298 325	28 976	15 269 349	14 457 482
AC336 Autres	10 612 422	1 007 724	9 604 697	4 136 836
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>4 666 960</b>	<b>0</b>	<b>4 666 960</b>	<b>4 831 434</b>
	<b>1 156 346 726</b>	<b>44 986 344</b>	<b>1 111 360 381</b>	<b>1 088 151 735</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provision pour primes non acquises	12 618 499		12 618 499	12 864 135
AC530 Provision pour sinistres (vie)	572 719		572 719	683 122
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	78 171 671		78 171 671	79 904 166
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 795 490		2 795 490	3 636 973
	<b>94 158 378</b>	<b>0</b>	<b>94 158 378</b>	<b>97 088 396</b>
<b>AC6 Créances</b>				
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>245 994 397</b>	<b>65 674 856</b>	<b>180 319 541</b>	<b>158 351 529</b>
AC611 Primes acquises et non émises	19 225 180	0	19 225 180	19 406 645
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	177 547 783	59 077 392	118 470 391	102 258 869
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	49 221 434	6 597 464	42 623 970	36 686 016
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>12 060 160</b>	<b>6 797 907</b>	<b>5 262 253</b>	<b>13 365 834</b>
<b>AC63 Autres créances</b>	<b>75 794 202</b>	<b>2 320 744</b>	<b>73 473 458</b>	<b>68 322 864</b>
AC631 Personnel	1 850 533	52 995	1 797 538	1 009 362
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	68 534 802		68 534 802	64 841 185
AC633 Débiteurs divers	5 408 867	2 267 749	3 141 118	2 472 317
AC64 Créances sur ressources spéciales	0			
	<b>333 848 758</b>	<b>74 793 508</b>	<b>259 055 251</b>	<b>240 040 229</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	28 700 973	488 125	28 212 847	8 579 211
<b>AC72 Charges reportées</b>	<b>20 544 444</b>		<b>20 544 444</b>	<b>19 634 943</b>
AC721 Frais d'acquisition reportés	20 434 444		20 434 444	19 414 944
AC722 Autres charges à répartir	110 000		110 000	219 999
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>	<b>48 195 648</b>		<b>48 195 648</b>	<b>51 085 907</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	46 435 295		46 435 295	49 435 665
AC732 Estimations de réassurance	403 447		403 447	403 447
AC733 Autres comptes de régularisation	1 356 906		1 356 906	1 246 795
<b>AC74 Ecart de conversion</b>	<b>1 978 371</b>		<b>1 978 371</b>	<b>2 019 108</b>
	<b>99 419 436</b>	<b>488 125</b>	<b>98 931 310</b>	<b>81 319 169</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 737 431 967</b>	<b>158 655 393</b>	<b>1 578 776 575</b>	<b>1 522 649 244</b>

## Bilan consolidé au 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF		31.12.2024	31.12.2023
<b>CAPITAUX PROPRES:</b>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2'-	Réserves consolidées	370 748 902	362 584 552
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>393 825 832</b>	<b>385 661 482</b>
CP6	Résultat consolidé de l'exercice	27 492 685	23 271 443
<b>Total capitaux propres consolidés</b>		<b>421 318 516</b>	<b>408 932 925</b>
IMCP-	Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	202	138
CP6"-	Part des minoritaires dans les résultats consolidés	53	63
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>		<b>421 318 772</b>	<b>408 933 126</b>
<b>PASSIF:</b>			
<b>PA1                   Autres passifs financiers</b>			
PA13	Emprunts	14 545 455	15 000 000
		<b>14 545 455</b>	<b>15 000 000</b>
<b>PA2                   Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA23	Autres provisions	15 634 483	16 227 091
		<b>15 634 483</b>	<b>16 227 091</b>
<b>PA3                   Provisions techniques brutes</b>			
PA310	Provision pour primes non acquises	110 249 254	107 904 789
PA320	Provision d'assurance vie	111 141 143	90 108 553
PA330	Provision pour sinistres (vie)	30 960 970	25 445 900
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	696 829 163	685 673 614
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	1 775 055	1 268 275
PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	10 903 669	11 444 786
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	597 504	-
PA360	Autres provisions techniques (vie)	-	-
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	19 000 539	22 784 756
		<b>981 457 298</b>	<b>944 630 673</b>
<b>PA5                   Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		31 306 592	33 597 035
<b>PA6                   Autres dettes</b>			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	25 561 476	25 845 953
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	17 511 469	9 617 398
PA63	Autres dettes	<b>39 856 357</b>	<b>34 774 263</b>
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	5 892 625	6 026 864
PA632	Personnel	10 397 388	8 077 158
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 743 325	9 257 678
PA634	Créditeurs divers	12 823 019	11 412 563
		<b>82 929 301</b>	<b>70 237 614</b>
<b>PA7                   Autres passifs</b>			
<b>PA71                   Comptes de régularisation Passif</b>		<b>28 069 557</b>	<b>30 460 849</b>
PA710	Report de commissions reçus des réassureurs	2 610 133	2 054 272
PA711	Estimations de réassurance	-	-
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	25 459 424	28 406 577
<b>PA72                   Ecart de conversion</b>		3 515 116	3 562 856
		<b>31 584 674</b>	<b>34 023 705</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>1 157 457 803</b>	<b>1 113 716 118</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>1 578 776 575</b>	<b>1 522 649 244</b>

**L'état de résultat technique de l'assurance non-vie consolidé arrêté au 31/12/2024**  
(chiffres arrondis en dinars)

			<u>Opérations brutes</u> <u>31.12.2024</u>	<u>cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> <u>31.12.2024</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31.12.2024</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31.12.2023</u>
<b>PRNV1</b>	<b>Primes acquises</b>					
PRNV11	Primes émises et acceptées	+	376 669 413	45 883 877	330 785 535	308 351 626
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/-	-2 344 465	245 637	-2 590 102	2 759 622
			<b>374 324 948</b>	<b>46 129 514</b>	<b>328 195 434</b>	<b>311 111 248</b>
<b>PRNT3</b>	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	+	<b>58 987 109</b>	0	<b>58 987 109</b>	<b>61 383 468</b>
<b>PRNV2</b>	<b>Autres produits techniques</b>	+	380 700		380 700	459 081
<b>CHNV1</b>	<b>Charge de sinistres</b>					
CHNV11	Montants payés	-	287 187 684	-6 084 525	281 103 160	262 459 332
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/-	11 155 549	1 732 496	12 888 044	32 390 772
			<b>298 343 233</b>	<b>-4 352 029</b>	<b>293 991 204</b>	<b>294 850 104</b>
<b>CHNV2</b>	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	+/-	-3 784 216	0	-3 784 216	4 019 947
<b>CHNV3</b>	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>		5 176 860	-638 250	5 815 110	8 756 997
<b>CHNV4</b>	<b>Frais d'exploitation</b>					
CHNV41	Frais d'acquisition	-	61 612 940	0	61 612 940	55 003 274
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	-1 019 500	0	-1 019 500	-1 074 471
CHNV43	Frais d'administration	-	25 053 977	0	25 053 977	23 061 603
CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+	0	11 049 964	-11 049 964	8 988 760
			<b>85 647 417</b>	<b>11 049 964</b>	<b>74 597 453</b>	<b>68 001 646</b>
<b>CHNV5</b>	<b>Autres charges techniques</b>	-	14 524 998	0	14 524 998	11 567 327
<b>CHNV6</b>	<b>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</b>	+/-	0	0	0	0
<b>RTNV</b>	<b>résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	+/-	<b>33 784 465</b>	<b>31 365 770</b>	<b>2 418 695</b>	<b>-14 242 225</b>

## L'état de résultat technique de l'assurance vie consolidé arrêté au 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>Opérations brutes</u> 31.12.2024	<u>Cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> 31.12.2024	<u>Opérations nettes</u> 31.12.2024	<u>Opérations nettes</u> 31.12.2023
<b>PRV1 Primes</b>					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	54 434 452	3 053 263	51 381 189	40 806 657
<b>PRV2 Produits de placements</b>					
PRV21 Revenus des placements	+	11 033 082	0	11 033 082	10 046 862
PRV22 Produits des autres placements	+				
		<b>11 033 082</b>	<b>0</b>	<b>11 033 082</b>	<b>10 046 862</b>
Reprise de corrections de valeur sur					
PRV23 placements	+	0	0	0	
Profits provenant de la réalisation des					
PRV24 placements et de change	+	220 488	0	220 488	220 751
		<b>220 488</b>	<b>0</b>	<b>220 488</b>	<b>220 751</b>
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>	+	0	0	0	1 247
<b>CHV1 Charge de sinistres</b>					0
CHV11 Montants payés	-	14 001 264	-2 368 860	11 632 404	12 564 849
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	./-.	5 515 070	110 403	5 625 473	-3 803 027
		<b>19 516 334</b>	<b>-2 258 456</b>	<b>17 257 878</b>	<b>8 761 822</b>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>					
CHV21 Provision d'assurance vie	./-.	21 630 094		21 630 094	12 958 907
		<b>21 630 094</b>	<b>0</b>	<b>21 630 094</b>	<b>12 958 907</b>
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>		506 780		506 780	667 948
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>					
CHV41 Frais d'acquisition	-	6 699 527		6 699 527	6 660 301
Variation du montant des frais d'acquisition					
CHV42 reportés	./-.	0		0	
CHV43 Frais d'administration	./-.	1 100 737		1 100 737	1 008 452
CHV44 commissions reçues des réassureurs	+	0	50 025	50 025	0
		<b>7 800 264</b>	<b>50 025</b>	<b>7 750 239</b>	<b>7 668 753</b>
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>	-	986 857		986 857	758 418
<b>CHV9 Charges de placements</b>					
Charges de gestion des placements, y compris					
CHV91 les charges d'intérêt	-	63 974		63 974	55 178
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	0		0	
Pertes provenant de la réalisation des					
CHV93 placements	-	0		0	
		<b>63 974</b>	<b>0</b>	<b>63 974</b>	<b>55 178</b>
<b>CHV10 Moins values non réalisées sur placements</b>	-	0		0	
Produits de placements alloués, transférés					
CHNTz à l'état de résultat	-				
<b>Sous total (résultat technique de</b>					
<b>RTV l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>		<b>15 183 719</b>	<b>794 806</b>	<b>14 438 937</b>	<b>20 204 492</b>

## L'état de résultat consolidé arrêté au 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<b>RTNV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	. +/- 2 418 695	-14 242 225
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie</b>	. +/- 14 438 937	20 204 492
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)</b>		
PRNT11	Revenus des placements	+	88 521 673
PRNT12	Produits des autres placements	+	88 423 975
		<b>88 521 673</b>	<b>88 423 975</b>
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	2 640 393
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	2 288 516
		<b>4 928 909</b>	<b>8 470 060</b>
<b>CHNT1</b>	<b>Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)</b>		
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	2 653 356
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	3 422 620
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	632 264
		<b>6 708 240</b>	<b>6 913 066</b>
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	-	58 987 109
<b>PRNT2</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	+	3 875 477
<b>PRNT7</b>	<b>Produits des autres activités</b>		1 693 045
			<b>14 026 005</b>
<b>CHNT3</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	-	3 843 848
<b>CHNT7</b>	<b>Charges des autres activités</b>		5 804 005
			<b>12 540 251</b>
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		<b>40 533 534</b>
<b>CHNT4</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	-	10 816 347
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>29 717 187</b>
<b>PRNT4</b>	<b>Gains extraordinaires</b>	+	
<b>CHNT5</b>	<b>Pertes extraordinaires</b>	-	2 224 449
	<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>-2 224 449</b>
	<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>27 492 738</b>
<b>CHNT6/PRNT5</b>	<b>Effet des modifications comptables (nets d'impôt)</b>		
	<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>		<b>27 492 738</b>
	<b>Part du groupe dans le résultat consolidé</b>	<b>27 492 685</b>	<b>23 271 441</b>
	<b>Part des minoritaires dans le résultat consolidé</b>	<b>53</b>	<b>63</b>

**TABLEAU CONSOLIDE DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES**  
**AU 31/12/2024**  
(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
<b><u>Engagements recus</u></b>		
cautions reçues	3 462 852	3 676 216
cautions agents généraux	4 346 000	4 163 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 808 852</b>	<b>7 839 216</b>
<b><u>Engagements données</u></b>		
cautions données	7 652 945	6 131 253
titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
Autres	40 000 000	
<b>TOTAL</b>	<b>47 985 745</b>	<b>6 464 053</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2024**

(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	453 747 035	422 491 865
Sommes versées pour paiement des sinistres	-269 069 685	-252 643 201
Encaissements des primes reçues (acceptation)	179 805	2 907 291
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	-1 554 480	-969 464
Commissions versés sur les acceptations	-31 466	-728 618
Décaissements des primes pour les cessions	-35 261 099	-41 689 122
Encaissements des sinistres pour les cessions	10 370 531	10 851 815
Commissions reçues sur les acceptations	7 684 798	9 418 369
Commissions versées aux intermédiaires	-46 697 347	-41 085 779
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-46 763 004	-38 670 113
Variation des dépôts auprès des cédantes	0	39 362
Variation des espèces reçus des cessionnaires	2 934 281	6 098 975
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-82 822 333	-74 081 733
Encaissements liés à la cession de placements financiers	88 513 223	30 507 569
Taxes et impôts versés au trésor	-89 132 206	-79 505 291
Produits financiers reçus	102 098 042	94 665 575
Autres mouvements	-30 678 408	-17 496 490
<b><i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i></b>	<b>63 517 689</b>	<b>30 111 011</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 449 725	-5 814 358
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27 887	600 957
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	-14 542 690
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	10 000	716 000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-24 899 943	-947 678
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	0	0
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	0	4 052 322
<b><i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i></b>	<b>-28 311 780</b>	<b>-15 935 446</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Encaissements provenant des actionnaires		
Dividendes et autres distributions	-15 285 240	-14 258 000
<b><i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i></b>	<b>-15 285 240</b>	<b>-14 258 000</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>19 920 669</b>	<b>-82 435</b>
<b><i>Trésorerie au début de l'exercice</i></b>	<b>8 780 303</b>	<b>8 862 738</b>
<b><i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i></b>	<b>28 700 973</b>	<b>8 780 303</b>

# **1- PRESENTATION DU GROUPE**

Le Groupe « STAR » est composé au 31 Décembre 2024 d'une société mère « STAR Assurances » et deux sociétés filiales « La Lyre immobilière » et « L'Institut Africain des Assurances » sous contrôle exclusif.

Ci-dessus une présentation succincte des sociétés du groupe :

## **1 - STAR Assurances (société mère) :**

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) créée en décembre 1958 est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'Assurances et de Réassurances.

Son capital social s'élève à 23 076 930 dinars divisé en 2 307 693 actions de 10 dinars chacune. Son siège social est au 9 Rue de Palestine Cité des Affaires Kheireddine La Goulette.

La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er avril 2002.

## **2 – la Lyre Immobilière :**

La société « La Lyre Immobilière » créée au mois de juin 2021, est une Société anonyme ayant pour activité la promotion immobilière.

Son capital social s'élève à 37 571 700 dinars divisé en 3 757 170 actions de 10 dinars chacune. Son siège social est au Square Avenue de Paris, Tunis.

## **3 – l'Institut Africain des Assurances :**

L'Institut Africain des Assurances, créé au mois d'avril 2022, est une société à responsabilité limitée, filiale de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR, ayant pour activité la formation continue.

Son capital social s'élève à 30 000 dinars divisé en 3 000 actions de 10 dinars chacune. Son siège social est à l'Avenue du Japon Monplaisir, Tunis.

## **2- PRINCIPES ET REFERENTIEL COMPTABLES**

Les états financiers consolidés du Groupe STAR Assurances sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance et à la consolidation des états financiers (NCT 35, 36, 37).

## **3- PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION**

La consolidation des comptes permet de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une société consolidante (STAR assurances) et ses filiales (La Lyre Immobilière et L'Institut Africain des Assurances) comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

L'intégration globale est la méthode retenue pour consolider les comptes du groupe STAR Assurances, elle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise « consolidante » l'intégralité des éléments des comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; tant au niveau des comptes de bilan qu'au niveau des comptes de résultats.

- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise « consolidante » et les intérêts des actionnaires dits « intérêts minoritaires »

- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et l'entreprise consolidée.

Le choix des sociétés à retenir dans le périmètre de consolidation est déterminé par la nature et l'importance des liens qui les rattachent directement ou indirectement à la société mère.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe STAR Assurances, les sociétés retenues sont :

- **La Société mère : STAR**
- **La société dépendante du Groupe : LA LYRE IMMOBILIERE**
- **La société dépendante du Groupe : L'Institut Africain des Assurances**

#### **4- LES RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

#### **5- LA DATE DE CLOTURE**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 Décembre 2024 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

#### **6- COMPARABILITE DES COMPTES**

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2024 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes du 2023.

## **7- NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)**

### **I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN**

#### **1- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN**

##### **❖ AC1 - Actifs incorporels**

Les actifs incorporels totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette de 8 856 328 dinars contre 8 469 115 dinars au 31 Décembre 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2024</b>	<b>Amortissements au 31/12/2024</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2024</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2023</b>
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	26 167 904	17 323 842	8 844 062	8 469 115
Autres actifs	118 104	105 839	12 265	0
<b>TOTAL</b>	<b>26 327 008</b>	<b>17 470 681</b>	<b>8 856 328</b>	<b>8 469 115</b>

##### **❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation**

Les actifs corporels totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette de 6 414 926 dinars contre 7 580 601 dinars au 31 Décembre 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2024</b>	<b>Amortissements au 31/12/2024</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2024</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2023</b>
Matériels de transport	219 309	66 000	153 309	153 309
MMB	6 661 758	4 220 083	2 441 675	3 474 502
AAI	11 479 483	9 136 688	2 342 795	2 514 689
Matériels Informatique	8 971 110	7 493 963	1 477 147	1 438 101
<b>TOTAL</b>	<b>27 331 660</b>	<b>20 916 734</b>	<b>6 414 926</b>	<b>7 580 601</b>

##### **❖ AC3 - Placements**

###### **AC31- Placements Immobiliers**

Les placements immobiliers totalisent à fin Décembre 2024 une valeur comptable nette de 98 156 446 dinars contre 99 425 831 dinars au 31 Décembre 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2024</b>	<b>Amortissements au 31/12/2024</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2024</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2023</b>
Terrains STAR	8 411 208		8 411 208	8 621 244
Terrains Lyre Immobilière	36 247 566		36 247 566	36 007 290
Constructions STAR	14 117 952	6 264 226	7 853 726	7 255 634
Constructions Lyre Immobilière	48 747 234	3 403 288	45 343 946	47 241 663
Parts dans les sociétés à objet foncier	318 300	18 300	300 000	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>107 842 260</b>	<b>9 685 814</b>	<b>98 156 446</b>	<b>99 425 831</b>

### **AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation**

Ce poste présente un solde net de 116 633 875 dinars au 31 Décembre 2024 contre 91 582 986 dinars à fin 2023 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Actions Cotées	72 770 573	72 522 975
Actions OPCVM	60 667 425	35 767 427
Actions Non Cotées	9 991 250	9 991 250
<b>Valeur brute</b>	<b>143 429 248</b>	<b>118 281 652</b>
<b>Provisions</b>	<b>26 795 373</b>	<b>26 698 666</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>116 633 875</b>	<b>91 582 986</b>

### **AC33- Placements Financiers**

#### **AC331- Actions et autres titres à revenus variables :**

Ce poste présente un solde net de 35 259 352 dinars au 31 Décembre 2024 contre 24 826 717 dinars à fin 2023 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Actions Cotées	11 641 404	11 641 404
Actions OPCVM	26 959 453	16 126 850
Actions Non Cotées	2 519 166	2 519 166
Actions étrangères	957 274	957 274
<b>Valeur brute</b>	<b>42 077 309</b>	<b>31 244 694</b>
Provisions Actions	6 817 956	6 417 977
<b>Valeur nette</b>	<b>35 259 352</b>	<b>24 826 717</b>

#### **AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes :**

Ce poste présente un solde net de 831 769 700 dinars au 31 Décembre 2024 contre 848 890 450 dinars à fin Décembre 2023 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Emprunts obligataires	318 701 202	275 321 952
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	308 100 000	366 600 000
Placements BTA	205 469 000	207 469 000
<b>Valeur brute</b>	<b>832 420 201</b>	<b>849 540 952</b>
Provisions obligations	650 502	650 502
<b>Valeur nette</b>	<b>831 769 700</b>	<b>848 890 450</b>

#### **AC334 - Prêts**

La rubrique « Prêts » présente un solde net de 15 269 349 dinars au 31 Décembre 2024 contre 14 457 482 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Prêts au personnel	14 639 994	13 982 918
Prêts sur police vie	658 331	503 540
<b>Valeur brute</b>	<b>15 298 325</b>	<b>14 486 458</b>
Provisions	28 976	28 976
<b>Valeur nette</b>	<b>15 269 349</b>	<b>14 457 482</b>

### **AC336- Autres placements**

La rubrique « Autres placements » présente un solde net de 9 604 697 dinars au 31 Décembre 2024 contre 4 136 836 dinars à fin Décembre 2023 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dépôt auprès de la TGT	10 346 106	4 841 873
Autres dépôts	266 315	266 315
<b>Valeur brute</b>	<b>10 612 421</b>	<b>5 108 189</b>
Provisions	1 007 724	971 353
<b>Valeur nette</b>	<b>9 604 697</b>	<b>4 136 836</b>

### **AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes**

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dépôts en garantie des PPNA	1 890 534	1 983 972
Dépôts en garantie des PSAP	2 776 426	2 847 462
<b>TOTAL</b>	<b>4 666 960</b>	<b>4 831 434</b>

### **❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques :**

Ce poste présente un solde au bilan de 94 158 378 dinars au 31 Décembre 2024 contre 97 088 396 dinars au 31/12/2023.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Provision pour primes non acquises	12 618 499	12 864 135
Provision pour sinistres vie	572 719	683 122
Provision pour sinistres non-vie	78 171 671	79 904 166
Prov. pour part. des Ass. Aux bénéfiques	2 795 490	3 636 973
<b>TOTAL</b>	<b>94 158 378</b>	<b>97 088 396</b>

### **❖ AC6 – Créances**

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette 258 655 251 dinars contre 240 040 229 dinars au 31 Décembre 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Montant brut au 31/12/2024	Provision	Montant net au 31/12/2024	Montant net au 31/12/2023
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe</b>				
<u>AC611 Primes acquises et non émises</u>	19 225 180		19 225 180	19 406 645
Primes acquises et non émises brutes	23 963 391		23 963 391	24 297 493
Primes à annuler	- 4 738 211		- 4 738 211	- 4 890 848
<u>AC612 Créances nées d'opérations d'assurance directe</u>	177 547 783	59 077 392	118 470 391	102 258 869
Créances sur les assurés et sur les intermédiaires	137 484 200	24 477 086	113 007 114	98 473 317
Créances contentieuses	20 840 420	19 144 207	1 696 213	1 774 390
Autres créances	19 223 163	15 456 100	3 767 063	2 011 161
<u>AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances</u>	49 221 434	6 597 464	42 623 970	36 686 015
-				
<b>TOTAL</b>	<b>245 994 397</b>	<b>65 674 856</b>	<b>180 319 541</b>	<b>158 351 529</b>
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>				
Rétrocessionnaires	175 637	59 117	116 520	122 561
Cédants	3 039 769	1 036 488	2 003 281	2 130 478
Cessionnaires	8 844 754	5 702 302	3 142 451	11 112 796
<b>TOTAL</b>	<b>12 060 160</b>	<b>6 797 907</b>	<b>5 262 253</b>	<b>13 365 834</b>
<b>AC63 Autres Créances</b>				
<u>Personnel</u>	1 850 533	52 995	1 797 538	1 009 362
<u>Etat,orga.sécurité sociale</u>	68 534 802		68 534 802	64 841 185
<u>Autres débiteurs divers</u>	5 408 867	2 267 749	3 141 118	2 472 317
<b>TOTAL</b>	<b>75 394 202</b>	<b>2 320 744</b>	<b>73 073 458</b>	<b>68 322 864</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>333 848 758</b>	<b>74 793 508</b>	<b>259 055 251</b>	<b>240 040 229</b>

## ❖ AC7–Autres éléments d'actif

### AC71 Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur comptable net de 28 212 848 dinars contre 8 579 211 dinars à fin 2023 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en banque	28 493 614	8 622 304
CCP	203 166	150 290
Caisse	4 194	7 709
<b>TOTAL</b>	<b>28 700 973</b>	<b>8 780 303</b>
<b>Provisions</b>	<b>488 125</b>	<b>201 092</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>28 212 848</b>	<b>8 579 211</b>

### AC 72 Charges reportées

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette de 20 544 444 dinars contre 19 634 943 au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Frais d'acquisition reportés	20 434 444	19 414 944
Autres charges à répartir	110 000	219 999
<b>TOTAL</b>	<b>20 544 444</b>	<b>19 634 943</b>

### AC 73 Comptes de régularisation Actif

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur de 48 195 648 dinars contre 51 085 907 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Intérêts et loyers acquis non échus	46 435 295	49 435 665
Estimation de réassurance	403 447	403 447
Charges constatées d'avance	626 160	519 713
Autres produits à recevoir	24 000	24 000
Commissions à recevoir	706 747	703 082
<b>TOTAL</b>	<b>48 195 648</b>	<b>51 085 907</b>

## 2 - NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

### ❖ CP- Capitaux propres

Les capitaux propres avant affectation du 31 Décembre 2024 ont atteint 421 336 397 dinars contre 408 933 126 dinars à fin 2023 soit une augmentation de 12 403 271 dinars ainsi détaillée :

	<b>Solde au 31.12.2024</b>	<b>Solde au 31.12.2023</b>
Capital	23 076 930	23 076 930
Réserves consolidées	370 748 902	362 584 552
Résultat consolidé	27 492 685	23 271 443
<b>Total capitaux propres groupe</b>	<b>421 318 516</b>	<b>408 932 925</b>
Part des minoritaires dans les capitaux propres	202	138
Part des minoritaires dans le résultat	53	63
<b>Total capitaux propres et intérêts minoritaires</b>	<b>421 318 772</b>	<b>408 933 126</b>

### 1-1 Réserves consolidées

Les réserves consolidées se détaillent comme suit :

	<b>Montant au 31/12/2024</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>
Primes liées au capital	126 623 070	126 623 070

Réserves Légales	2 310 693	2 307 693
Autres réserves	45 588 924	44 867 604
Résultats reportés	196 226 215	188 786 185
<b>TOTAL</b>	<b>370 748 902</b>	<b>362 584 552</b>

## **1-2 Intérêts minoritaires dans les capitaux propres**

Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres s'élèvent au 31/12/2024 à 202 dinars contre 138 dinars au 31/12/2023.

## **1-3 Contribution dans les réserves et le résultat du groupe**

<b>Sociétés</b>	<b>Contribution dans le résultat consolidé</b>	<b>Contribution dans les réserves groupe</b>
STAR	31 634 846	370 680 571
La Lyre SA	- 4 240 386	-326 866
IAA	98 225	395 196
<b>Total</b>	<b>27 492 685</b>	<b>370 748 902</b>

### **❖ PA1-Autres passifs financiers :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 14 545 455 dinars correspond à l'emprunt de la société « la lyre immobilière »

### **❖ PA2- Provision pour risques et charges :**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2024 à 15 634 483 dinars et représentent des provisions pour risque fiscal, provision pour litiges et une provision pour indemnité de départ à la retraite.

### **❖ P3- Provisions techniques brutes**

Les provisions techniques brutes s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 981 457 298 dinars contre 944 630 673 dinars à fin 2023 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Prov. pour primes non acquises	110 249 254	107 904 789
Prov. Mathématiques Vie	111 141 143	90 108 553
Prov. pour Sinistres à Payer Vie	30 960 970	25 445 900
Prov. pour Sinistres à Payer non-Vie	696 829 163	685 673 614
Prov. Mathématiques des Rentes	8 131 533	8 629 503
Prov.p/ Part. Des Ass. aux Bénéfices Vie	1 775 055	1 268 275
Prov.p/ Part. Des Ass. aux Bénéfices et aux ristournes non-Vie	10 903 669	11 444 786
Prov pour Egalisation décès	597 504	-
Prov pour risques en cours	10 869 006	14 155 252
<b>TOTAL</b>	<b>981 457 298</b>	<b>944 630 673</b>

### **❖ PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 31 306 592 dinars contre 33 597 035 dinars à fin 2023 et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dépôts en garantie des PPNA	6 452 786	6 111 841
Dépôts en garantie des PSAP	24 853 805	27 485 194
<b>TOTAL</b>	<b>31 306 592</b>	<b>33 597 035</b>

### ❖ **PA6 Autres dettes**

Les autres dettes totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 82 929 301 dinars contre de 71 517 891 dinars à fin 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

#### *PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe*

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Siège, agents d'assurances et succursales	21 621 558	10 164 229
Autres Créditeurs	3 939 917	15 681 725
<b>TOTAL</b>	<b>25 561 476</b>	<b>25 845 953</b>

#### *PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance*

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rétrocessionnaires	344 040	368 186
Cédants	2 287 398	2 544 782
Cessionnaires	14 880 031	6 704 430
<b>TOTAL</b>	<b>17 511 469</b>	<b>9 617 398</b>

#### *PA63- Autres dettes*

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dépôts et cautionnements reçus	5 892 625	6 026 864
Personnel	10 397 388	8 077 158
Etat, Organisme de sécurité sociale	10 743 325	9 244 459
Autres Créditeurs divers	12 823 019	10 035 435
<b>TOTAL</b>	<b>39 856 357</b>	<b>33 383 915</b>

### ❖ **PA7 Autres passifs**

#### **PA710- report de commissions reçues des réassureurs :**

Ce poste présente un solde de 2 610 133 dinars au 31/12/2024.

#### **PA712- Autres comptes de régularisation passif :**

Ce poste présente un solde de 25 459 424 dinars au 31/12/2024 contre 28 406 577 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Charges à payer	12 967 423	13 796 007
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	92 543	121 957
Intérêts de retard des traites	416 372	416 372
Intérêts sur les cautions	584 272	533 402
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	11 398 814	13 538 839
<b>TOTAL</b>	<b>25 459 424</b>	<b>28 406 577</b>

## 9 -NOTES SUR LES ETATS DE RESULTAT

### 1- Détail du résultat consolidé :

Libellés	STAR	La LYRE Immobilière	L'IAA	Ecritures d'élimination	Groupe STAR 31/12/2024
Résultat technique non-vie	- 133 141	-	-	2 551 836	2 418 695
Résultat technique vie	14 438 937	-	-	0	14 438 937
Produits nets des placements	28 485 230	-	-	729 997	27 755 233
Autres produits non techniques	3 875 477	4 353 623	767 571	- 3 428 149	5 568 522
Autres charges non techniques	- 3 843 848	- 5 756 773	- 579 248	532 016	- 9 647 853
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>42 822 655</b>	<b>- 1 403 150</b>	<b>188 323</b>	<b>- 1 074 294</b>	<b>40 533 534</b>
Impôts sur le résultat	- 10 785 200	- 9 490	- 21 657	-	- 10 816 347
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>32 037 455</b>	<b>- 1 412 640</b>	<b>166 666</b>	<b>- 1 074 294</b>	<b>29 717 187</b>
Gains extraordinaires	-	-	-	-	-
Pertes extraordinaires	- 2 224 449	-	-	-	- 2 224 449
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>- 2 224 449</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 2 224 449</b>
<b>Résultat net</b>	<b>29 813 006</b>	<b>- 1 412 640</b>	<b>166 666</b>	<b>- 1 074 294</b>	<b>27 492 738</b>
<b>Part du groupe dans le résultat consolidé</b>	<b>29 813 006</b>	<b>- 1 412 638</b>	<b>166 610</b>	<b>- 1 074 294</b>	<b>27 492 685</b>
<b>Part des minoritaires dans le résultat consolidé</b>	<b>-</b>	<b>- 2</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>53</b>

### 2- Produits des autres activités

Filiales	31/12/2024
La Lyre immobilière	1 155 923
L'IAA	537 121
<u>Total</u>	<b>PRNT7</b> 1 693 045

### 3- Charges des autres activités

<b>Filiales</b>		<b>31/12/2024</b>
<b>La Lyre immobilière</b>		5 386 820
<b>L'IAA</b>		417 185
<b>Total</b>	<b>CHNT7</b>	<b>5 804 005</b>

## 10- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état de flux de trésorerie consolidé est la méthode directe.

La trésorerie du groupe a atteint au 31/12/2024 un montant de 28 700 973 dinars contre 8 780 303 dinars au 31/12/2023, soit une variation positive de 19 920 670 dinars.

Les flux de trésorerie du groupe sont classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les activités d'exploitation ont dégagé au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net positif de 63 517 689 dinars contre un flux de trésorerie positif de 30 111 011 dinars en décembre 2023.

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net négatif de 28 311 780 dinars contre un flux de trésorerie négatif de 15 935 446 dinars en décembre 2023.

L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie négatif de 15 285 240 dinars provenant de la distribution des dividendes et autres.

**Groupe STAR ASSURANCES**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

## **Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2024**

Messieurs les actionnaires de « STAR ASSURANCES »,

### **I- Rapport sur les états financiers consolidés**

#### **1. Opinion sur les états financiers consolidés**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe « STAR ASSURANCES », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **421 318 516 dinars**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **27 492 685 dinars**.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe STAR ASSURANCES, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3. Questions clés d'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

## **a. Évaluation des provisions techniques :**

### ***Description du point clé de l'audit***

Au 31 décembre 2024, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 981 457 298 dinars au regard d'un total bilan de 1 578 776 575 dinars, ce qui représente 62% de ce dernier.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « PA3- Provisions Techniques brutes ».

Nous avons considéré que la comptabilisation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires du groupe.

### ***Réponses d'audit apportées***

Nous avons, à partir des entretiens avec la Direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par le groupe pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Evaluer le contrôle interne régissant le processus d'estimation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables au groupe en matière des provisions technique notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par le groupe pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non-vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »,
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant, entre autres, le recours aux travaux d'un actuaire,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note aux états financiers « PA3-Provisions techniques brutes » relatives à la composition des provisions techniques.

## **b. Evaluation des Placements**

### ***Description du point clé de l'audit***

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les Compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les engagements contractuels qu'elles seront amenées à honorer et constituer des provisions techniques à due concurrence. A ce titre, les Compagnies d'assurance doivent constituer des placements pour un montant au moins égal aux provisions techniques.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Au 31 Décembre 2024, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 1 156 346 726 dinars, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à 44 986 344 dinars, soit un montant net de 1 111 360 381 dinars, représentant 70% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

### **Réponses d'audit apportées**

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des placements conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- L'examen des informations données par la Direction sur l'activité et les perspectives envisageables ainsi que les critères et les hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'usage des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **4. Rapport du conseil d'administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les

sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit ;
- Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code de sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de consolidation du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place dudit système ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

**Tunis, le 02/04/2025**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**La Générale d'Audit et Conseil**

**Mohamed Hédi KAMMOUN**

**Selma LANGAR**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **TUNISIE LEASING ET FACTORING**

Siège social : Immeuble TLF – centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082  
Tunis Mahrajène

Tunisie Leasing et Factoring, publie ci-dessous ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Borhen CHEBBI (ECC MAZARS) et Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

**BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 Décembre 2024**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31-déc.	31-déc.
		2024	2023
Liquidités et équivalent de liquidités	5	201 328 223	78 803 990
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	6	1 957 886 358	1 806 101 378
Acheteurs Factorés	7	119 636 066	183 040 241
Portefeuille titre commercial	8	55 324 554	37 551 141
Portefeuille d'investissements	8	24 104 175	19 684 292
Titres mis en équivalence	8	3 272 499	2 780 273
Valeurs Immobilisées	9	238 040 622	224 246 084
Actifs d'impôts différés	10	14 205 910	13 155 182
Autres actifs	11	88 143 541	59 492 831
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>2 701 941 948</b>	<b>2 424 855 411</b>
PASSIFS	Notes	31-déc.	31-déc.
		2024	2023
Concours bancaires	12	37 716 942	46 177 526
Emprunts et dettes rattachées	13	1 653 024 102	1 430 797 669
Dettes envers la clientèle	14	138 630 292	115 493 100
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	34 027 555	51 546 526
Fournisseurs et comptes rattachés		212 139 867	209 505 299
Passifs d'impôts différés	10	8 149 874	7 479 977
Autres passifs	15	141 616 747	121 538 162
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>2 225 305 379</b>	<b>1 982 538 258</b>
CAPITAUX PROPRES	Notes	31-déc.	31-déc.
		2024	2023
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves consolidés		197 719 213	179 891 659
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>251 719 213</b>	<b>233 891 659</b>
Résultat Consolidé		37 470 534	28 217 472
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART GROUPE</b>	16	<b>289 189 747</b>	<b>262 109 131</b>
INTERETS MINORITAIRES	17	187 446 822	180 208 022
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES &amp; INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>476 636 569</b>	<b>442 317 153</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>2 701 941 948</b>	<b>2 424 855 411</b>

**Etat des engagements hors bilan consolidé**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2024**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
<b>ENGAGEMENTS DONNEES</b>	<b>219 296 256</b>	<b>269 042 165</b>
Engagements de financements en faveur de la clientèle	172 605 910	148 495 066
Engagements donnés en faveur des banques(*)	36 000 000	82 740 000
Engagements sur titres	10 690 346	37 807 099
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>307 675 020</b>	<b>354 208 238</b>
Garanties reçues	7 336 234	11 326 908
Intérêts à échoir sur contrats actifs	215 159 732	217 758 204
Garanties reçues des adhérents	85 179 054	125 123 126
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>370 819 091</b>	<b>225 756 163</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	370 819 091	225 756 163

(\*) cette rubrique correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31-déc. 2024	31-déc. 2023
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus de crédit bail	18	264 695 759	222 003 452
Revenus du factoring	19	22 362 414	24 550 930
Revenu des opérations de location longue durée		73 157 475	49 822 160
Autres produits d'exploitation		2 382 160	2 538 475
Produits des placements		3 980 778	2 326 404
<b>Total des Produits d'exploitation</b>		<b>366 578 586</b>	<b>301 241 421</b>
Coût des opérations de location longue durée		(40 359 466)	(27 792 825)
Intérêts et charges assimilées	20	(130 782 779)	(114 369 080)
<b>PRODUIT NET</b>		<b>195 436 341</b>	<b>159 079 516</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de personnel		(54 660 015)	(50 703 754)
Autres charges d'exploitation		(36 733 223)	(31 443 105)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(7 281 421)	(7 117 175)
<b>Total des Charges d'exploitation</b>		<b>(98 674 659)</b>	<b>(89 264 034)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>96 761 682</b>	<b>69 815 482</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(13 112 086)	(8 630 626)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	1 621 390	(4 657 797)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>85 270 985</b>	<b>56 527 059</b>
Autres gains ordinaires		4 689 963	5 453 177
Autres pertes ordinaires		(156 111)	1 411 543
<b>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>89 804 838</b>	<b>63 391 779</b>
Impôts différés		(645 383)	(310 663)
Impôts exigibles		(34 811 742)	(25 802 396)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>54 347 713</b>	<b>37 278 720</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	668 549	276 647
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>55 016 262</b>	<b>37 555 367</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(17 545 728)	(9 337 895)
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>		<b>37 470 534</b>	<b>28 217 472</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>3,469</b>	<b>2,613</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec 2024	31-dec 2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	23	1 151 496 827	942 930 038
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	385 596 246	424 127 496
Financements des adhérents	24	(316 304 202)	(410 055 815)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(31 586 664)	(29 748 512)
Intérêts payés		(84 499 444)	(79 060 997)
Impôts et taxes payés		(88 366 367)	(64 766 809)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	25	(930 631 108)	(798 504 933)
Autres flux de trésorerie		(120 404 786)	(25 410 328)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>(34 699 498)</b>	<b>(40 489 860)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(33 761 573)	(37 585 119)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	5 686 782	6 225 371
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	28	(33 205 255)	(8 056 807)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	29	567 731	1 649 301
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(60 712 315)</b>	<b>(37 767 254)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	30	(18 502 980)	(14 937 861)
Encaissements provenant des emprunts	13	585 648 000	424 586 240
Remboursement d'emprunts	13	(370 038 566)	(348 544 049)
Flux liés au financement à court terme		28 590 496	4 930 235
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>225 696 950</b>	<b>66 034 565</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>699 678</b>	<b>649 575</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>130 984 816</b>	<b>(11 572 974)</b>
Trésorerie au début de l'exercice		32 626 465	44 199 439
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>31</b>	<b>163 611 281</b>	<b>32 626 465</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2024

### NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE

#### 1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TUNISIELEASING&FACTORING** » est composé de neuf sociétés spécialisées chacune notamment dans les métiers suivants : le leasing, le crédit, le factoring et la location longue durée.

- La société « **Tunisie Leasing & Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring »

Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2024 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2024, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 1<sup>er</sup> octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 331 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société « **ALIOS Finance SA** », société holding créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2024 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

Alios Finance est présent actuellement dans six pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon), soit sous forme de filiales ou de succursales.

#### ▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de trois sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- ❖ **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque. Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées. Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.
- ❖ **Tunisie - Participations** : constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 7.440 dinars, divisé en 744 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest Innovations-Sicar** : constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

#### ▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** : est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.
- **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)** : est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001. Le capital social s'élève à D : 40.000 divisé en 40.000 actions de 1D chacune, souscrite et libéré en totalité. La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.

#### **1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe**

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

**L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :**

Tableau 1

**Tableau des Participations au 31 Décembre 2024**

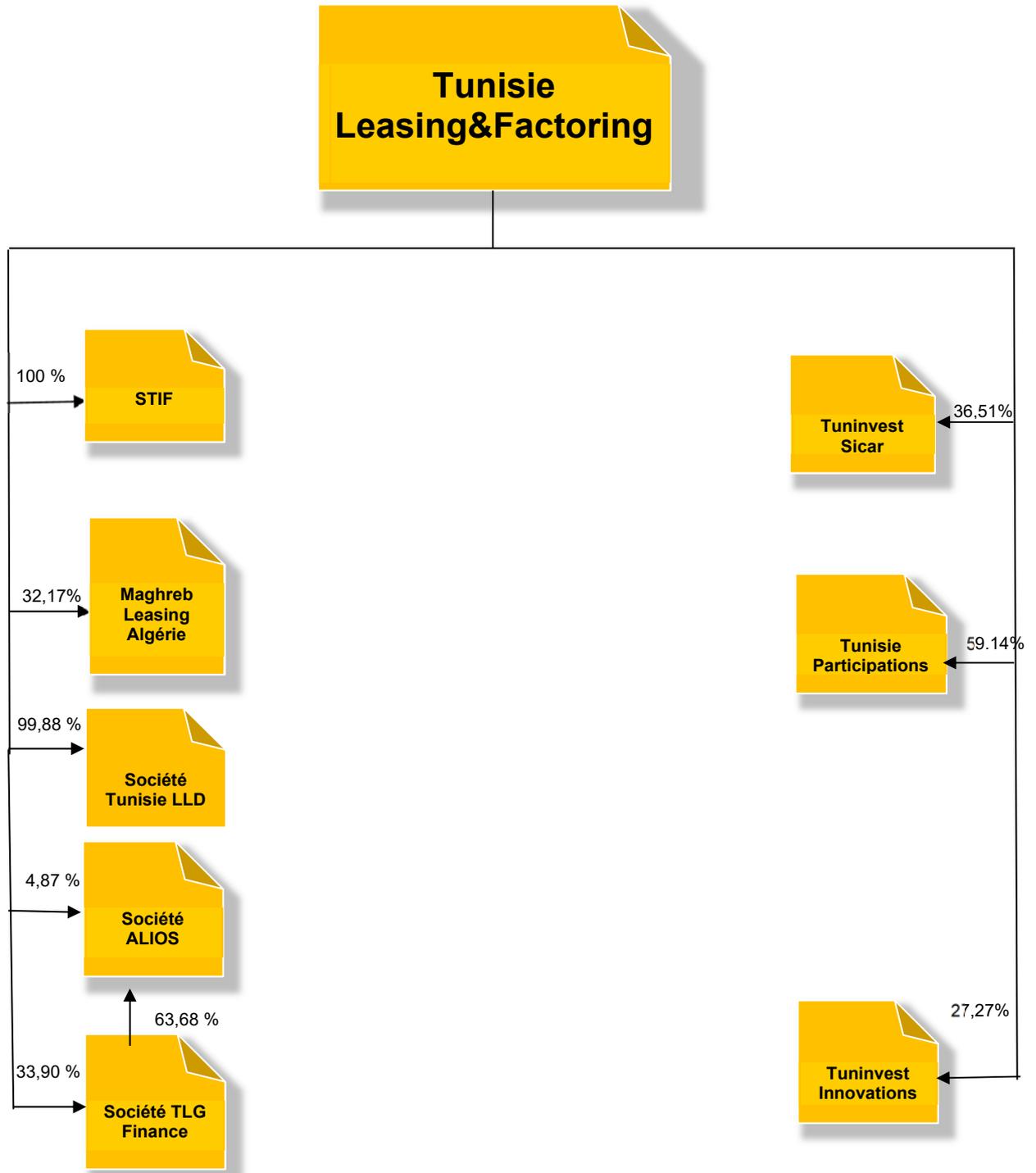
Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	352 645	36,51%	440	59,14%	13 636	27,27%	40 000	100,00%	29 964	99,88%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	2 091 069	32,17%
Tunisie Participations																
Tuninvest SICAR																
Tuninvest Innovations																
TLG FINANCE											709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																
Tunisie Location LD																
ALIOS																
Maghreb Leasing Algérie																
Autres	613 355	63,49%	304	40,86%	36 364	72,73%			36	0,12%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	4 408 931	67,83%
<b>Total</b>	<b>966 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>744</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>40 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>30 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 114 924</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 187 700</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 500 000</b>	<b>100,00%</b>

Tableau 2

**Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2024**

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Innov.		STIF		Tunisie Location		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	36,51%		59,14%		27,27%		100,00%		99,88%		4,87%		33,90%		32,17%	0,00%
Tunisie Participations																
Tuninvest SICAR																
TLG FINANCE											21,59%					
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																
Tunisie Location LD																
ALIOS																
Maghreb L.Algérie																
Autres																
<b>Total</b>	<b>36,51%</b>		<b>59,14%</b>		<b>27,27%</b>		<b>100,00%</b>		<b>99,88%</b>	<b>0,00%</b>	<b>4,87%</b>	<b>21,59%</b>	<b>33,90%</b>	<b>0,00%</b>	<b>32,17%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total participation</b>	<b>36,51%</b>		<b>59,14%</b>		<b>27,27%</b>		<b>100,00%</b>		<b>99,88%</b>		<b>26,45%</b>		<b>33,90%</b>		<b>32,17%</b>	

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION  
DU 31 Décembre 2024**



## **NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION**

### **2.1 : Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing & Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<b>Sociétés</b>	<b>Degré de contrôle</b>	<b>Méthode retenue</b>
MAGHREB LEASING ALGERIE	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Participations	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence

- (1) Bien que Tunisie Leasing & Factoring détienne 59,14% du capital de Tunisie Participations, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing & Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

### **2.2 : Date de clôture**

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

### 2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

#### ▪ **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

#### ▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

### 2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

## **2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés**

### **▪ Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

### **▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

### **▪ Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

### NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29 Janvier 2025.
- Les normes prudentielles édictées par l'autorité de contrôle de chaque pays.

### NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

#### 4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

#### 4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

### **4.3 : Portefeuille titres**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### **4.4 : Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### **4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)**

Les contrats de location financement établis par TLF et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), Tunisie Leasing & Factoring comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

#### **4.6 : Politique de provisions**

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

##### **4.6.1 : Provision à caractère individuel**

###### ***Société mère (Activité Leasing)***

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

**Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :**

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de douze mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

#### **Filiale (Maghreb Leasing Algérie)**

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

#### **Filiale (Alios)**

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing & Factoring. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la Location avec Option d'Achat (LOA) de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement.  
Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).
2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et la Location avec Option d'Achat (LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai.  
Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

### Activité Factoring

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :
  - Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
  - Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.  
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.
- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

#### **4.6.2 : Provision à caractère général**

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLF.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing et factoring sont déduites des actifs correspondants.

#### **4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing**

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, émanant des Banques Centrales de chaque filiale.

#### **4.8 : Opérations d'affacturage**

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

#### **4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée**

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

## NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique se détaille comme suit

	31-déc 2024	31-déc 2023
- Banques	201 102 963	78 623 599
- Caisses	225 260	180 391
<b>Total général</b>	<b>201 328 223</b>	<b>78 803 990</b>

## NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELES, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Encours financiers	1 928 866 661	1 738 646 310
- Impayés	295 240 467	335 323 382
- Intérêts échus différés	(4 274 710)	(6 995 333)
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	12 755 639	12 979 487
<b>Total brut des créances de leasing</b>	<b>2 232 588 057</b>	<b>2 079 953 846</b>
- Provisions pour dépréciation des encours	(85 596 473)	(89 909 950)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(147 089 845)	(148 056 905)
- Provisions collectives	(29 180 976)	(21 191 020)
- Produits réservés	(12 834 405)	(14 694 593)
<b>Total des provisions at produits réservés</b>	<b>(274 701 699)</b>	<b>(273 852 468)</b>
<b>Soldes nets</b>	<b>1 957 886 358</b>	<b>1 806 101 378</b>

## NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHÉRENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2024, comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	122 841 159	176 763 751
Comptes des acheteurs export	1 449 156	714 289
Comptes des acheteurs import	-	9 394 930
<b>Sous total</b>	<b>(A) 124 290 315</b>	<b>186 872 970</b>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(3 556 320)	(2 734 800)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 097 741)	(1 097 741)
Provisions individuelles sur compte acheteurs	(188)	(188)
<b>Montant net</b>	<b>119 636 066</b>	<b>183 040 241</b>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	188 083	107 143
Fonds de garantie	11 850 477	17 543 182
Compte import/Export	-	9 394 930
Disponible	21 988 995	24 501 271
<b>Sous total</b>	<b>(B) 34 027 555</b>	<b>51 546 526</b>
<b>Encours de Financement des adhérents</b>	<b>(A) - (B) 90 262 760</b>	<b>135 326 444</b>

## NOTE 8 : PORTEFEUILLE TITRES

### Note 8.1 Portefeuille titre commercial

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
-Titres SICAV	2 549 894	1 754 159
-POULINAG H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificats de dépôt	51 500 000	34 500 000
-Titres immobilisés ALIOS SA	1 270 198	1 283 573
<b><u>Total brut</u></b>	<b>55 958 812</b>	<b>38 176 452</b>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(634 258)	(625 311)
<b><u>Total net</u></b>	<b>55 324 554</b>	<b>37 551 141</b>

### Note 8.2 Portefeuille titres d'investissement

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Titres immobilisés	26 838 510	21 881 420
<b><u>Total brut</u></b>	<b>26 838 510</b>	<b>21 881 420</b>
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(75)	(75)
<b><u>Montant libéré</u></b>	<b>26 838 435</b>	<b>21 881 345</b>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(2 734 260)	(2 197 053)
<b><u>Total net</u></b>	<b>24 104 175</b>	<b>19 684 292</b>

### Note 8.2 Titres mis en équivalences

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Les titres mis en équivalence	3 272 499	2 780 273

## NOTE 8 (SUITE) : LES TITRES IMMOBILISES :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2024 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
- B.T.S	500	5 000			1997	-
- SPCS	174 990	1 819 178			2009/2016	4,92%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100			2010	-
- Société BYZACENE	1 005	100 500		100 500	2006	1,97%
- Amen Santé	132 624	1 193 616		718 166	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	1,40%
- Ennakl	389 000	4 998 650		772 943	2012	1,30%
- FCPR Tuninvest Croissance	19 209	1 920 900	-		2013/2014/2016	11,48%
- Assurances COMAR NON VIE CIV	61 234	2 600 366		1 142 651	2016	7,00%
- Société STLV	2	200	75		2019	
- Société TPAP	220 000	2 200 000			2022	1,80%
- Fonds gérés AMEN SICAR"TLF 2022"		6 000 000			2023	
- Fonds gérés AMEN SICAR"TLF 2023"		6 000 000			2024	
		<u>26 838 510</u>	<u>75</u>	<u>2 734 260</u>		

## NOTE 8 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2024 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
* Tuninvest Sicar	521 084	1 496 537	287 468	2 305 089	36,51%
* Tunisie participations	2 200	301 561	369 399	673 160	59,14%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	146 209	11 682	294 250	27,27%
	<u>659 644</u>	<u>1 944 307</u>	<u>668 549</u>	<u>3 272 499</u>	

**NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES**

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES  
PERIODE CLOSE LE 31 Décembre 2024  
(exprimé en dinars)

**NOTE 9.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	33 134 679	(65 382)	174 435	22 943	105 343	33 161 331	32 715 478	(60 614)	220 417	105 343	32 769 938	391 393
Logiciels (en cours)		22 943	-	-	(22 943)	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition		723 315		1 250 338	-	-	1 973 653	626 515	-	197 498	-	824 013	1 149 640
<b>TOTAUX</b>		<b>33 880 936</b>	<b>(65 382)</b>	<b>1 424 773</b>	<b>-</b>	<b>105 343</b>	<b>35 134 984</b>	<b>33 341 993</b>	<b>(60 614)</b>	<b>417 915</b>	<b>105 343</b>	<b>33 593 950</b>	<b>1 541 033</b>

**NOTE 9.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	8 757 872	(144 664)	-	-	2 359 851	6 253 356	-	-	-	-	-	6 253 356
Constructions	5%	62 329 428	223 500	52 564	-	-	62 605 492	19 657 076	(127 870)	2 653 936	-	22 183 143	40 422 350
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	210 653 134	1 739 844	45 562 960	3 550 861	22 195 923	239 310 876	60 468 064	677 996	24 498 086	14 034 399	71 609 747	167 701 129
Mobilier de bureau	10% et 20%	11 205 639	(67 756)	541 206	-	-	11 679 089	1 225 551	(49 826)	352 012	-	1 527 737	10 151 352
Matériel informatique	15% et 33%	14 313 958	(45 845)	290 815	-	3 163	14 555 766	12 748 420	(65 416)	751 166	3 163	13 431 007	1 124 758
Installations générales	10% et 15%	32 109 669	354 789	211 705	-	-	32 676 163	21 563 449	(344 860)	610 932	-	21 829 520	10 846 643
<b>TOTAUX</b>		<b>339 400 369</b>	<b>2 059 869</b>	<b>46 659 249</b>	<b>3 550 861,00</b>	<b>24 558 937</b>	<b>367 111 413</b>	<b>115 693 230</b>	<b>90 025</b>	<b>28 866 131</b>	<b>14 037 562</b>	<b>130 611 824</b>	<b>236 499 589</b>

<b>Total des Valeurs Immobilisées</b>	<b>373 281 307</b>	<b>1 994 487</b>	<b>48 084 022</b>	<b>3 550 861</b>	<b>24 664 280</b>	<b>402 246 397</b>	<b>149 035 222</b>	<b>29 411</b>	<b>29 284 046</b>	<b>14 142 905</b>	<b>164 205 774</b>	<b>238 040 622</b>
---------------------------------------	--------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------	--------------------	--------------------	---------------	-------------------	-------------------	--------------------	--------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

## NOTE 10 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(2 144 314)	(1 208 987)
- Passif d'impôt différé, MLA	(3 612 423)	(3 974 778)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(2 393 137)	(2 296 212)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(8 149 874)</u>	<u>(7 479 977)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	8 881 795	8 591 851
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	1 582 128	898 059
- Actif d'impôt différé, ALIOS	3 741 987	3 665 272
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>14 205 910</u>	<u>13 155 182</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>6 056 036</u>	<u>5 675 205</u>

## NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Clients autres sociétés du groupe	1 217 958	1 153 423
- Fournisseurs, avances	6 716 211	7 081 879
- Prêts au personnel	880 833	1 225 010
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	228 034	251 132
- Avances et acomptes au personnel	475 374	367 871
- Crédit d'impôt	8 877 680	13 410 409
- Crédit TVA	7 450 475	10 025 567
- Autres comptes débiteurs	31 016 017	7 623 321
- Produits à recevoir des tiers	8 731 955	4 884 423
- Effet à recevoir	-	666 601
- Charges constatées d'avance	18 482 034	17 036 228
- frais d'émission des emprunts à long terme	7 269 416	3 739 428
<u>Total brut</u>	<u>91 345 987</u>	<u>67 465 292</u>
Adéduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(250 557)	(194 387)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(165 767)	(165 390)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(214 381)	(261 152)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(2 376 120)	(7 155 911)
<u>Total net</u>	<u>88 143 541</u>	<u>59 492 831</u>

**NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES**

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Banques, découverts	37 716 942	46 177 526
<b><u>Total général</u></b>	<b>37 716 942</b>	<b>46 177 526</b>

**NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales	319 376 813	202 544 393
- Banques étrangères	427 549 200	467 761 080
- Emprunts obligataires	390 863 080	241 680 560
- Crédit à court terme	587 162	324 658
- Ligne d'avance	14 500 000	42 000 000
- Certificat de dépôts	-	1 700 000
- Crédit ALIOS	444 452 901	439 715 260
- Crédit Leasing LLD	25 223 253	12 336 766
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b>1 622 552 409</b>	<b>1 408 062 717</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 536 959	3 257 702
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	5 834 477	7 162 522
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	21 100 257	12 469 142
- Intérêts contaté d'avance sur certificats de dépôts	-	(61 066)
- Intérêts contaté d'avance sur emprunts obligatoires	-	(93 347)
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b>30 471 693</b>	<b>22 734 952</b>
<b><u>Total</u></b>	<b>1 653 024 102</b>	<b>1 430 797 669</b>

## NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>	<b>202 544 393</b>	<b>548 836</b>	<b>250 248 000</b>	<b>133 964 416</b>	<b>319 376 813</b>	<b>200 518 505</b>	<b>118 858 307</b>
* AMEN BANK	26 200 000		20 000 000	10 450 000	35 750 000	25 750 000	10 000 000
* ATB	2 833 333		-	2 000 000	833 333	-	833 333
* BH	11 912 247		10 000 000	4 141 625	17 770 622	12 715 890	5 054 732
* BH FACTO	905 814		5 000 000	620 738	5 285 076	4 207 784	1 077 292
* BNP (MLA)	5 723 001	162 514	28 248 000	5 704 435	28 429 080	18 569 176	9 859 905
* AL SALAM(MLA)	13 604 476	386 322	-	9 278 134	4 712 663	108 336	4 604 327
* AL BARAKA BANK	6 666 666		27 000 000	7 833 333	25 833 333	13 500 000	12 333 333
* A.B.C TUNISIE	6 000 000		-	6 000 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK	12 166 702		30 000 000	8 500 034	33 666 668	23 666 668	10 000 000
* BIAT	65 584 797		55 000 000	25 390 352	95 194 444	64 346 490	30 847 954
* CITI BANK	14 300 000		45 000 000	39 300 000	20 000 000	-	20 000 000
* BT 2017	16 512 671		-	4 512 666	12 000 005	9 000 001	3 000 004
* STB 2018	1 750 000		-	1 000 000	750 000	-	750 000
* BTL	-		5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* QNB	-		20 000 000	666 667	19 333 333	15 333 333	4 000 000
* BTE FACTO	4 572 783		-	1 104 819	3 467 964	2 257 673	1 210 291
* ATB FACTO	1 200 000		-	800 000	400 000	-	400 000
* BT FACTO	8 126 315		-	2 031 580	6 094 735	4 063 155	2 031 580
* BTL FACTO	-		5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* AMEN BANK 2021(LLD)	865 906		-	865 906	-	-	-
* ATB 2022 (LLD)	1 788 889		-	933 333	855 556	-	855 556
* AL BARAKA BANK(LLD)	503 971		-	503 971	-	-	-
* AL BARAKA BANK(LLD)	1 326 823		-	1 326 823	-	-	-
<b>BANQUES ETRANGERES</b>	<b>467 761 080</b>	<b>9 644 790</b>	<b>117 700 000</b>	<b>167 556 670</b>	<b>427 549 200</b>	<b>308 294 751</b>	<b>119 254 449</b>
* BEI	22 758 362		-	2 659 289	20 099 073	17 439 783	2 659 290
* BIRD	7 722 222		-	1 444 444	6 277 778	4 833 334	1 444 444
* BERD	11 521 715		-	11 521 715	-	-	-
* SANAD	20 415 290		-	14 300 077	6 115 213	3 057 618	3 057 595
* PROPARCO	15 661 000		-	10 440 667	5 220 333	-	5 220 333
* SYMBIOTICS 2019	26 535 587		-	3 530 827	23 004 760	23 004 760	-
* FADES 2018	4 973 165		-	994 634	3 978 531	2 983 898	994 633
* BIO-2021	18 528 750		-	12 352 500	6 176 250	-	6 176 250
* FRANSABANK (MLA)	27 675 430	785 890	-	6 860 936	21 600 384	14 485 070	7 115 313
* ABC (MLA)	15 410 446	437 606	-	6 267 181	9 580 871	4 290 560	5 290 310
* CPA (MLA)	99 444 333	2 823 889	23 540 000	33 217 556	92 590 667	61 727 111	30 863 556
* BDL (MLA)	112 736 123	3 201 332	70 620 000	30 603 313	155 954 141	125 350 828	30 603 313
* TRUST BANK (MLA)	6 801 353	193 136	-	1 792 836	5 201 653	3 251 337	1 950 316
* AGB (MLA)	57 265 031	1 626 137	-	16 507 770	42 383 397	24 330 451	18 052 946
* NATEXIS	13 218 975	375 375	-	7 768 200	5 826 150	-	5 826 150
* BNA	1 874 035	53 216	-	1 927 251	-	-	-
* CNEP BANQUE	5 219 264	148 210	-	5 367 474	-	-	-
* BADR	-		23 540 000	-	23 540 000	23 540 000	-
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>670 305 473</b>	<b>10 193 626</b>	<b>367 948 000</b>	<b>301 521 086</b>	<b>746 926 013</b>	<b>508 813 257</b>	<b>238 112 756</b>

## NOTE 13(SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunts obligataires	205 582 160		100 000 000	53 199 080	252 383 080	178 035 000	74 348 080
* Emprunts Obligataires subordonnés	36 098 400		-	15 318 400	20 780 000	10 390 000	10 390 000
* Emprunts obligataires (MLA)	-		117 700 000	-	117 700 000	117 700 000	-
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>241 680 560</b>	<b>-</b>	<b>217 700 000</b>	<b>68 517 480</b>	<b>390 863 080</b>	<b>306 125 000</b>	<b>84 738 080</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>911 986 034</b>	<b>10 193 626</b>	<b>585 648 000</b>	<b>370 038 566</b>	<b>1 137 789 093</b>	<b>814 938 257</b>	<b>322 850 836</b>

## NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Avances et acomptes reçus des clients	69 839 399	49 714 682
- Dépôts et cautionnements reçus	68 790 893	65 778 418
Total général	138 630 292	115 493 100

## NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Personnel, rémunérations dues	469 889	358 367
- Personnel, provisions pour congés payés	931 121	1 096 061
- Personnel, autres charges à payer	1 875 558	1 726 667
- Fonds social	1 714 082	1 194 067
- Etat, retenues sur salaires	535 977	550 029
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	947 508	875 048
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	-	106 132
- Etat, impôts sur les bénéfices	4 394 766	5 975 705
- Etat, TVA à payer	4 068 165	15 046 413
- Etat, autres impôts et taxes à payer	21 119 635	6 882 078
- Avance sur titres immobilisés	144 200	793 815
- Actionnaires, dividendes à payer	3 140 232	2 950 270
- C.N.S.S	4 446 099	3 528 039
- Autres comptes créditeurs	36 041 766	32 683 217
- Diverses charges à payer	11 919 217	7 033 580
- Produits constatés d'avance	14 265 072	6 816 212
- Compte adhérent à régulariser	1 585 699	1 835 135
- Autres provisions pour risques	34 017 761	32 087 326
<u>Total</u>	141 616 747	121 538 162

## NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale		5 400 000	5 400 000
- Prime d'émission		11 296 875	11 851 862
- Réserves spéciales de réinvestissement		16 482 184	10 982 184
- Autres réserves		-	3 776 843
- Subvention d'investissement		43 448	78 375
- Ecart de conversion		31 038 262	29 732 417
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	1 944 307	1 843 982
- Dividendes reçus des filiales		5 222 519	4 429 189
- Résultats reportés		126 291 618	111 796 807
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>251 719 213</b>	<b>233 891 659</b>
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		54 347 713	37 278 720
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	668 549	276 647
- Part revenant aux intérêts minoritaires (C)		(17 545 728)	(9 337 895)
<b>Résultat net revenant à la société consolidante (1)=(a+b-c)</b>		<b>37 470 534</b>	<b>28 217 472</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(C)	<b>289 189 747</b>	<b>262 109 131</b>
Nombre d'actions (2)	(D)	10 800 000	10 800 000
Résultat par action	(1) / (2)	<b>3,469</b>	<b>2,613</b>

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2024 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars

(B) Voir note 8

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES  
31-déc-24  
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissemment	Prime d'émission	Autres réserves	Subvention d'investissemment	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat consolidé de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2022</b>	54 000 000	5 400 000	6 482 184	21 031 862	3 776 843	113 303	26 489 963	1 908 121	4 275 853	99 377 382	(3 821 144)	20 706 291	239 740 658
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								53 859		74 525			128 384
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023				(9 180 000)					(4 275 853)	26 757 712		(13 301 859)	-
Réintégration prime démission													-
Réserve spéciale de reinvestissemment approuvée devenue libre			4 500 000							(4 500 000)			-
Modifications comptables										(3 821 144)	3 821 144		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								(117 998)	176 323	7 341 197		(7 404 432)	(4 910)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 252 866	(4 252 866)			-
Subvention d'investissemment obtenue						-							-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(34 928)							(34 928)
Ecart de conversion													-
Ajustement Ecart de conversion							3 242 454						3 242 454
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022										(9 180 000)			(9 180 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2023												28 217 472	28 217 472
<b>Solde au 31 Décembre 2023</b>	54 000 000	5 400 000	10 982 184	11 851 862	3 776 843	78 375	29 732 417	1 843 982	4 429 189	111 796 806	-	28 217 472	262 109 131
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2024			6 000 000						(4 429 189)	18 793 905		(20 364 716)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2024				(554 987)	(3 776 843)					4 331 830			-
Réintégration prime démission													-
Réserve spéciale de reinvestissemment approuvée devenue libre			(500 000)							500 000			-
Modifications comptables													-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								100 325	176 323	7 539 337		(7 852 756)	(36 771)
Dividendes reçus des filiales intégrées									5 046 196	(5 046 196)			-
Subvention d'investissemment obtenue						-							-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(34 928)							(34 928)
Effets de variation du pourcentage d'intérêts									-232 458			255 936	23 478
Ecart de conversion													-
Ajustement Ecart de conversion							1 538 303						1 538 303
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023										(11 880 000)			(11 880 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2024												37 470 534	37 470 534
<b>Solde au 31 Décembre 2024</b>	54 000 000	5 400 000	16 482 184	11 296 875	-	43 447	31 038 262	1 944 307	5 222 519	126 291 618	-	37 470 534	289 189 747

## NOTE 17 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	89 899 889	92 778 035
- Ecart de conversion	24 256 926	21 127 489
- Dans les réserves	13 734 612	13 712 890
- Dans le résultat	(A) 18 481 522	8 013 713
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	3 600	3 600
- Dans les réserves	22 876	20 709
- Dans le résultat	(A) 5 253	4 327
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	32 968 328	32 968 328
- Ecart de conversion	9 799 361	9 966 448
- Dans les réserves	(3 116 482)	(3 089 517)
- Dans le résultat	(A) (38 194)	(26 965)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	20 580 957	20 580 957
- Ecart de conversion	23 841 667	26 183 205
- Dans les réserves	(42 090 641)	(43 382 017)
- Dans le résultat	(A) (902 853)	1 346 820
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>187 446 821</u>	<u>180 208 022</u>
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>17 545 728</u>	<u>9 337 895</u>

## NOTE 18 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- intérêts conventionnels	255 286 934	212 988 776
- Intérêts intercalaires	1 658 043	1 200 171
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>256 944 977</u>	<u>214 188 947</u>
- Intérêts de retard	(B) 6 162 347	6 758 108
<u>Total des autres produits</u>	<u>6 162 347</u>	<u>6 758 108</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(307 924)	(3 933 405)
. Intérêts de retard	(1 038 523)	(3 295 386)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 327 349	3 805 677
. Intérêts de retard antérieurs	1 607 533	4 479 511
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>1 588 435</u>	<u>1 056 397</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>264 695 759</u>	<u>222 003 452</u>

## NOTE 19 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2024, se présente ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Commissions de factoring	5 704 183	6 322 396
- Intérêts de financement	16 658 231	18 228 534
<u>Total</u>	<u>22 362 414</u>	<u>24 550 930</u>

## NOTE 20 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Intérêts des emprunts obligataires	26 558 343	22 189 984
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	30 947 503	22 295 020
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	64 879 212	63 489 048
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	2 476 393	1 479 238
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>124 861 451</u>	<u>109 453 290</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(35 269)	714 073
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	61 119	213 321
- Autres	5 895 478	3 988 396
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>5 921 328</u>	<u>4 915 790</u>
<u>Total général</u>	<u>130 782 779</u>	<u>114 369 080</u>

## NOTE 21 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	9 134 181	13 938 506
- Dotations aux provisions collectives	7 614 078	2 994 139
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(11 449 595)	(15 747 250)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie LLD)	23 014	23 014
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	1 061 377	961 239
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(239 857)	(431 941)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	9 564 642	16 977 773
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(9 268 323)	(8 977 498)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	21 022 907	12 996 396
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(16 586 350)	(17 937 063)
- Pertes suite à la radiation de créances	3 734 927	6 803 446
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(271 753)	(467 634)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(3 463 174)	(3 784 830)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	-	(2 550 982)
- Pertes sur créances irrécouvrables	2 847 650	4 580 476
- Encaissement sur créances radiées	(611 638)	(747 164)
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>13 112 086</u>	<u>8 630 626</u>

## NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	932 317	761 273
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(383 142)	-
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	37 522	182 478
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(235 845)	(21 816)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	1 476 332	3 622 500
- Reprise de provisions pour risques et charges	(7 744 412)	-
- Perte suite au redressement fiscal	4 192 643	
- Apurement des comptes d'actifs	103 196	99 324
- Perte nettes sur cession des titres de participation	-	14 038
- Perte suite au redressement fiscal		
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	(1 621 390)	4 657 797

## NOTE 23 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Impayés sur créances de leasing en début de période	61 272 081	67 369 456
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(56 236 775)	(61 272 081)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(12 580 059)	(12 516 433)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	13 429 731	12 580 059
- Plus ou moins values sur relocation	(570 001)	(1 721 192)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(8 745 297)	(9 048 282)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	9 115 380	8 745 297
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 977 095)	(3 778 163)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 274 710	3 977 095
- TVA collectées	92 365 332	86 264 097
- Loyers encaissés	1 037 261 586	834 457 116
- Intérêts de retard	1 705 585	2 877 547
- Créances virées en Pertes	(3 765 172)	(6 804 309)
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 892 134	770 585
- Remboursements anticipés	15 538 743	20 504 841
- Produits sur Cessions anticipées	515 944	524 405
<u>Encaissements reçus des clients</u>	1 151 496 827	942 930 038

## NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Encours de Financement des adhérents en début de période	135 326 161	123 958 230
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(90 262 477)	(135 326 161)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(1 853 849)	(1 386 449)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 604 417	1 853 849
Financement des adhérents (TND + €)	316 304 202	410 055 815
Produits à recevoir en début de période	2 983	4 520
Produits à recevoir en fin de période	2 528	(2 983)
Produits perçus d'avance en début de période	(1 020 436)	(1 871 458)
Produits perçus d'avance en fin de période	1 982 522	1 020 436
Revenus du factoring	22 399 214	24 585 090
Récupération frais bancaires	27 288	29 242
Récupération frais de justice	2 613	4 286
TVA collectée	1 081 080	1 203 079
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	<b>385 596 246</b>	<b>424 127 496</b>

## NOTE 25 : DECAISSEMENT POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	109 002 679	75 884 516
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(117 062 860)	(109 002 679)
- Fournisseurs, avances en début de période	(110 270)	(113 062)
- Fournisseurs, avances en fin de période	110 000	110 270
- Investissements pour financement de contrats de leasing	857 445 002	755 303 136
- TVA sur Investissements	81 246 557	76 322 752
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<b>930 631 108</b>	<b>798 504 933</b>

## NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Investissements en Immobilisations incorporelles	94 215	36 759
- Investissements en Immobilisations corporelles	33 667 358	37 548 360
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<b>33 761 573</b>	<b>37 585 119</b>

**NOTE 27 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Cessions d'immobilisations corporelles	5 613 898	6 160 348
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	72 884	65 023
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<b>5 686 782</b>	<b>6 225 371</b>

**NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	27 205 255	2 056 807
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	6 000 000	6 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(13 875 465)	(13 875 465)
- Reclassement de l'avance sur acquisitions de titres en débiteurs divers	13 875 465	-
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	-	13 875 465
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<b>33 205 255</b>	<b>8 056 807</b>

**NOTE 29 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 101 269	1 481 351
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	-	167 950
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(792 115)	(792 115)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	-	792 115
- Plus values sur cessions d'immobilisations financières	258 577	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<b>567 731</b>	<b>1 649 301</b>

**NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dividendes et tantièmes	(18 505 682)	(14 937 861)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	(26 440)	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	29 142	(26 440)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<b>(18 502 980)</b>	<b>(14 937 861)</b>

**NOTE 31 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Banques	201 102 963	78 623 599
- Caisses	225 260	180 391
- Banques, découverts	(37 716 942)	(46 177 526)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<b>163 611 281</b>	<b>32 626 464</b>

**NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX EN COURS**

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

3- Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

La société TLF a conclu, en date du 12 juin 2024, un arrangement avec l'administration fiscale et ce en bénéficiant de l'article 58 de la loi des Finances 2024. Cet accord a abouti au paiement d'un montant en principal de 6 528 KDT et à l'ajustement du report d'IS au titre de 2021 en passant de 1 084 à 3 419 KDT.

4- MLA a fait l'objet de deux redressements fiscaux détaillés comme suit :

4-1 MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011 pour lequel une réclamation a été formulée par la société suivi d'un recours à la commission centrale des recours et d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif.

Les deux notifications de redressement définitives du 09/07/2013 et du 27/10/2013 font ressortir un risque total de 246 917 KDZD. Par principe de prudence une provision pour risques est chargée y afférente a été constatée durant les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 110 000 KDZD.

La société s'est acquittée lors de l'introduction de son recours au niveau de l'administration fiscale et de la commission centrale des recours du sursis légal de paiement pour un total de 110 921 KDZD durant les exercices 2013 et 2015 comptabilisé dans le compte « autres avances/impôts et taxes » à l'actif du bilan. A la suite de ces recours, MLA a bénéficié de deux dégrèvements partiels d'un montant de 382 KDZD en 2015 et d'un montant de 801 KDZD en 2021 qu'elle a jugés dérisoire.

Suite à cela, la société a adressé en date du 23/05/2021, un courrier à la direction générale des grandes entreprises l'informant de son intention de poursuivre son recours auprès du tribunal administratif et cela conformément aux dispositions du code des procédures fiscales notamment les articles 82 et 173.

Afin de pouvoir saisir le tribunal administratif, MLA s'est donc acquittée du montant du principal restant à payer qui s'élève à 147 695 KDZD figurant sur le dernier rôle du 09/03/2021, en application des deux articles plus hauts ce qui fait que le montant total payé par MLA au titre de ce redressement s'élevait au 31/12/2021 à 258 616 KDZD.

En ce qui concerne les pénalités de recouvrement, la société a adressé une demande pour surseoir au paiement des pénalités de recouvrement à la direction des grandes entreprises en date du 09/05/2021. En février 2022, MLA a procédé au paiement des pénalités des retard pour un montant total de 36 924 KDZD portant ainsi le montant payé au titre de ce redressement fiscal au 31/12/2023 à 295 540 KDZD.

MLA estime qu'elle a de grandes chances d'obtenir gain de cause auprès du tribunal administratif au vu des éléments de défense. Néanmoins, par mesure de prudence MLA a décidé de constituer, en 2024, une provision complémentaire de 93 362 DZD portant ainsi le total des provisions à 295 540 KDZD pour couvrir totalement ce risque fiscal.

4-2 Au cours de l'exercice 2023, MLA a fait l'objet d'une vérification comptable de la part de l'administration fiscale au titre des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022. En date du 28 décembre 2023, MLA a reçu une notification de redressement au titre de l'exercice 2019 dont le montant total réclamé s'élève à 363 MDZD, pénalités incluses. Suite à cela, une réponse a été introduite par MLA en date du 3 février 2024 à l'effet de contester l'ensemble des chefs de redressement.

MLA a reçu, en date du 18/12/2024, une pré-notification de redressement à la suite des contrôles effectués par l'administration fiscale sur les exercices 2020, 2021 et 2022. Le montant du redressement, pénalités incluses, s'élève à 105 800 KDZD. Ce montant a été provisionné dans les comptes au 31/12/2024 à hauteur de 25 %, soit 26 450 KDZD sur la partie pour laquelle MLA estime avoir un risque. En revanche, pour le reste du montant non provisionné, MLA considère, au regard des éléments de défense, avoir de fortes chances d'obtenir gain de cause.

## NOTE 33 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### B- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

#### Tunisie LLD

##### Engagement Leasing

Au cours de l'année 2024, TLF a mis en force 14 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,88 % du capital, pour une valeur totale de 3 455 KDT.

La marge brute réalisée au 31 décembre 2024 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 728 KDT.

Au 31 Décembre 2024, l'encours financier s'élève à 16 254 KDT.

Le total des dépôts de garanties affectés à des contrats s'élève à 2 258 KDT fin 2024.

##### Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au cours de l'année 2024 s'élèvent à 104 KDT.

##### Maghreb Leasing Algérie (MLA)

TLF a conclu une nouvelle convention d'assistance technique avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). Aux termes de cet accord, les honoraires annuels pour l'exercice 2024 sont fixés à 86 020 €, sur la base d'un tarif journalier de 440 €.

Les prestations facturées dans ce cadre pour l'exercice 2024 s'élèvent à 286 KDT et sont comptabilisées sous le poste « produits à recevoir ».

#### AMEN BANK

Au 31 Décembre 2024, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 8 757 KDT solde débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 35 750 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 3 375 KDT.
- TLF a souscrit des certificats de dépôts auprès l'AB pour un montant total de 267 000 KDT qui a été remboursé intégralement au cours 2024. Le produit de placement constaté au 31 décembre 2024 présente un solde total de 722 KDT.
- TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme de commissions facturées trimestriellement comme suit :
  - o Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
  - o Une commission d'intérêt de 0.5% l'an sur les encours, déduction faite des encours des contrats en contentieux et ce, dans la limite de 4% du total des encours.

Les commissions supportées par TLF au titre de l'année 2024 s'élèvent à 227 KDT dont 74 KDT constatés en charges à payer.

## **PGI HOLDING**

### **Convention de participation aux frais du siège**

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing et Factoring au titre de l'année 2024 s'élève à 160 KDT HT.

### **AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie**

Tunisie Leasing et Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing et Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'année 2023 se sont élevés à 712 KDT encaissés au cours du deuxième semestre de l'année 2024.

En 2024, TLF s'est substituée à l'Amen Bank et a racheté entre autres, auprès de la SFI et FMO les 590.957 actions MLA au prix de 22 176 KDT.

Le protocole d'accord de renonciation par TLF au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage, est en cours de finalisation

### **Sté TLG Finance**

TLF a conclu, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 77 KDT.

### **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)**

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing et Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant.

Au 31 décembre 2024, le solde de ce compte courant est nul. Les intérêts supportés sur l'année 2024 s'élèvent à 3 KDT.

### **POULINA HOLDING**

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing et Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2024, la totalité de la créance a été recouvrée.

### **AMEN SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 551 KDT dont 327 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

2- Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024, décomptée à partir de la date de la libération du fonds s'élève à 48 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 377 KDT dont 302 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

### **NOTE 34 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 24 Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### 1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Avril 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2025, font apparaître un total du bilan de 2.701.941.948 DT, un bénéfice net de 37.470.534 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 163.611.281 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### 2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 24 mars 2025 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -16 645 KDT, représentant -5,76% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2024, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### 3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit les contrôles fiscaux approfondis subis par la société MLA au titre des exercices 2008 à 2011 et au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société MLA a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### 4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

#### Processus de consolidation

##### ➤ Risque identifié

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans sept pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

##### ➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring (*collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres*) ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents

## **5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

## **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **8. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

**Tunis, le 27 Mars 2025**

**Les commissaires aux comptes**

**FINOR**

MUSTAPHA MEDHIOUB

**ECC MAZARS**

BORHEN CHEBBI